

Normalisation
Baromètre
international

édition
2015



Position française
dans la normalisation internationale

SOMMAIRE

- p. **4** Position française dans la normalisation internationale
- p. **5** Analyse globale des évolutions
- p. **27** Agroalimentaire
- p. **29** Biens de consommation, sports et loisirs
- p. **31** Construction et urbanisme
- p. **33** Électrotechnologies
- p. **35** Énergie (gaz, pétrole et utilisation rationnelle de l'énergie)
- p. **37** Environnement et responsabilité sociétale
- p. **39** Grand cycle de l'eau
- p. **41** Information et communication numérique
- p. **43** Ingénierie industrielle, biens d'équipements et matériaux
- p. **45** Management et services
- p. **47** Santé et action sociale
- p. **49** Santé et sécurité au travail
- p. **51** Transport et logistique
- p. **53** Lexique
- p. **54** Liste des organismes de normalisation

Position française dans la normalisation internationale

AFNOR est chargée de la représentation des intérêts français dans les instances internationales non gouvernementales de normalisation. L'examen de la répartition à fin 2014 des responsabilités par pays et par grands thèmes au CEN, au CENELEC, à l'ISO et à l'IEC, constitue le cœur du présent baromètre qui présente également les faits marquants, identifie les principales tendances 2014-2015 et décrit le fonctionnement des organes de gouvernance des organisations internationales de normalisation.

Ce baromètre apporte des éléments de réflexion sur la position comparée de la France sur les scènes européenne et mondiale, éléments propres à nourrir les orientations et stratégies de normalisation des acteurs de l'économie française.

CEN – Comité européen de normalisation
CENELEC – Comité européen de normalisation électrotechnique
ISO – Organisation internationale de normalisation
IEC – Commission électrotechnique internationale

Un lexique plus complet est situé en fin d'ouvrage page 53

Analyse globale des évolutions

Le positionnement français au CEN, à l'ISO, au CENELEC et à l'IEC tous secteurs confondus

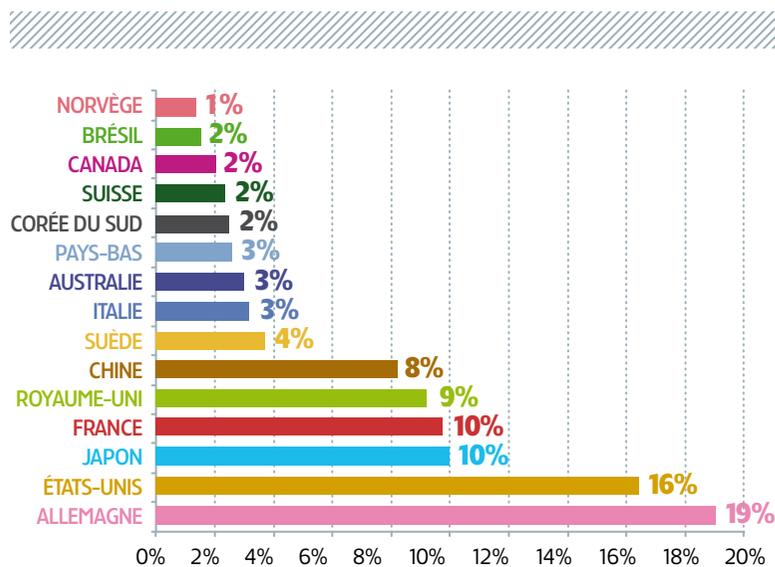
Filière générale : ISO

La présence française à l'ISO reste stable par rapport aux autres pays avec 10% des comités, des sous-comités techniques et des groupes de travail de l'ISO pilotés par AFNOR.

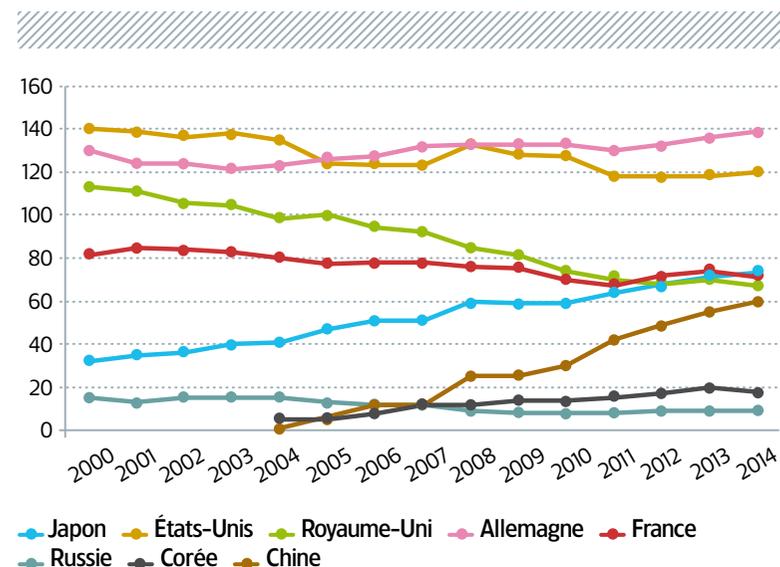
L'accroissement des prises de responsabilité de la Chine, accroissement au rythme toujours très élevé, et celui du Japon réduisent le poids relatif des organismes de normalisation européens – à l'exception notable de l'Allemagne dont le poids augmente. L'effort du Japon lui a permis de prendre en 2014 la troisième place à l'ISO devant la France à présent quatrième.

Aujourd'hui, un groupe de six pays se détache clairement en termes de responsabilité de comités techniques, d'animation de groupes de travail et par leur participation à un nombre élevé de structures techniques : l'Allemagne et les États-Unis en tête, puis le Japon, la France, le Royaume-Uni et enfin la Chine qui prend place dans le groupe des six grands pays en normalisation internationale.

Répartition des responsabilités de comités et sous-comités techniques ISO par pays



Évolution des responsabilités de secrétariats de comités et sous-comités techniques par pays à l'ISO depuis 2000



COMMENT LES AUTRES PAYS MESURENT-ILS LEUR INFLUENCE À L'ISO ?

► LE POINT DE VUE DU JAPON

Comment mesurer son influence à l'ISO ? Tous les membres de l'ISO – à une exception près, le Royaume-Uni – ont choisi le critère du nombre de secrétariats de comités techniques comme critère principal pour mesurer leur poids à l'ISO. Ce critère a pour avantage de faciliter la comparaison entre membres et la mesure des évolutions. Comme tout indicateur, il a néanmoins ses limites.

Cependant, si tous les membres utilisent le même indicateur, ils ne se comparent pas forcément de la même manière. Ainsi le gouvernement japonais a décidé en 2012 de faire du nombre de secrétariats de comités ISO et IEC une priorité de haut niveau. En cela, le Japon ne se compare pas individuellement à la France, au Royaume-Uni ou à l'Allemagne mais à la normalisation européenne, perçue comme un ensemble homogène.

Or lorsqu'on examine la répartition des responsabilités de comités techniques ISO par grands ensembles régionaux – Asie, Amériques, Europe –, l'Asie a déjà dépassé les Amériques :

Nombre de comités et sous-comités (TC/SC) ISO en 2014	
Europe	369
Amériques	143
Asie	159

L'EXCEPTION BRITANNIQUE

Le Royaume-Uni a choisi depuis 2009 de se retirer – partiellement – de la course aux secrétariats de comités et sous-comités techniques en prenant en compte d'autres indicateurs. La politique britannique de normalisation consiste à :

- s'impliquer dans les travaux techniques en étant membre des comités et sous-comités techniques (membre P à l'ISO) et dans les groupes de travail (responsabilités britanniques de 12% des groupes de travail à l'ISO et de 16% de ceux du CEN),
- se concentrer sur les secrétariats de comités techniques ISO et CEN responsables de l'élaboration de normes à fortes retombées médiatiques et commerciales, tel le comité responsable de l'élaboration de la norme ISO 9001 (comité technique sur le management de la qualité – ISO/TC 176 SC 2).

Pour tenir notre rang en termes d'influence, trois outils sont à notre disposition :

- proposer de nouveaux sujets et domaines d'activité,
- reprendre des comités et sous-comités mis à l'encan,
- ne pas rendre de comités.

En 2014, on observe que la France a proposé et obtenu le pilotage d'un nouveauté comité technique, qu'elle n'en a pas repris et que quatre comités dont elle assurait le secrétariat ont été soit dissous¹, soit mis en sommeil² du fait de la fin de leurs activités.

Par comparaison, le Japon a proposé en 2014 la création d'un nouveau sous-comité technique³.

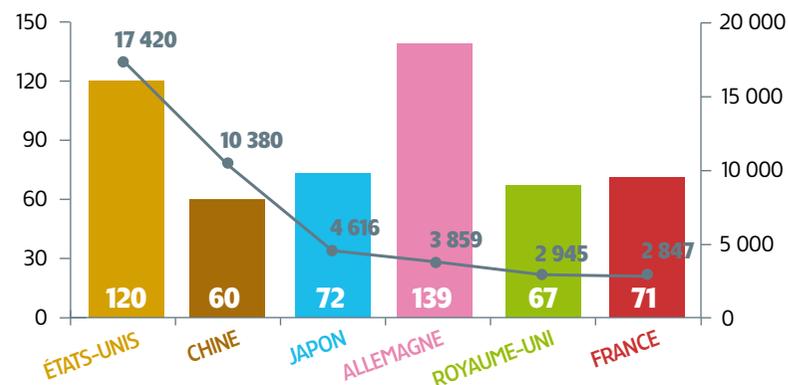
Assurant le secrétariat de près de 10% des comités et sous-comités techniques, participant à 80% d'entre eux, membre permanent du Conseil et du Bureau de gestion technique et exerçant également son influence avec l'une des trois vice-présidences de l'ISO, la place de la France à l'ISO est majeure. Le léger repli de sa position et la place croissante du Japon et de la Chine ne doivent pas faire oublier que l'influence française à l'ISO dépasse celle qui serait attendue au regard de son PIB.

¹ Sous-comités sur les roulettes et roues (ISO/TC 110 SC 3) et sur les alliages de zinc destinés à la fonderie (ISO/TC 18 SC 2)

² sous-comités du TC 101 (engins de manutention continue)

³ sous-comité sur l'évaluation des risques et performances des systèmes de recyclage des eaux (ISO/TC 282 SC 3)

PIB/mondial – nombre de secrétariats des 6 membres les plus actifs



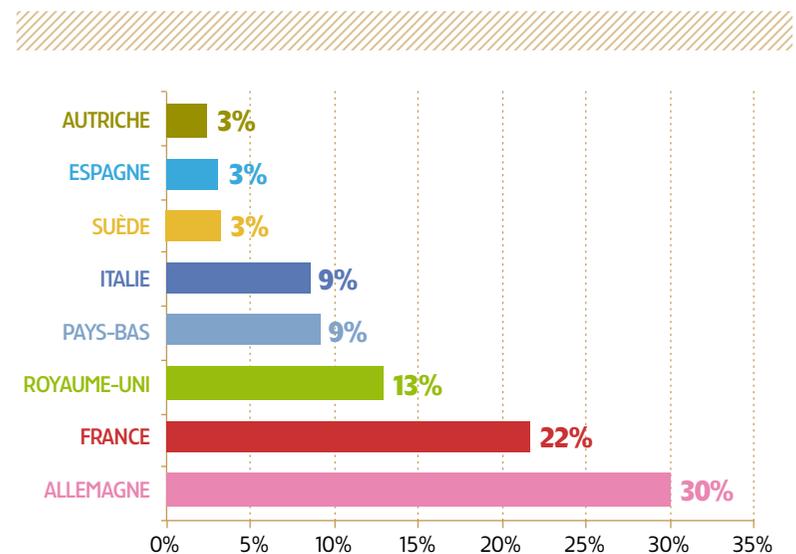
Source PIB : PIB (milliards de dollars américains) FMI - 2014

Filière générale : CEN

Au CEN, le poids de la France est lui aussi stable en 2^e position avec 22% des comités techniques et 20% des groupes de travail du CEN pilotés par AFNOR. On ne compte pas de changement majeur des positions respectives des 33 membres du CEN. Ces derniers se répartissent en trois groupes :

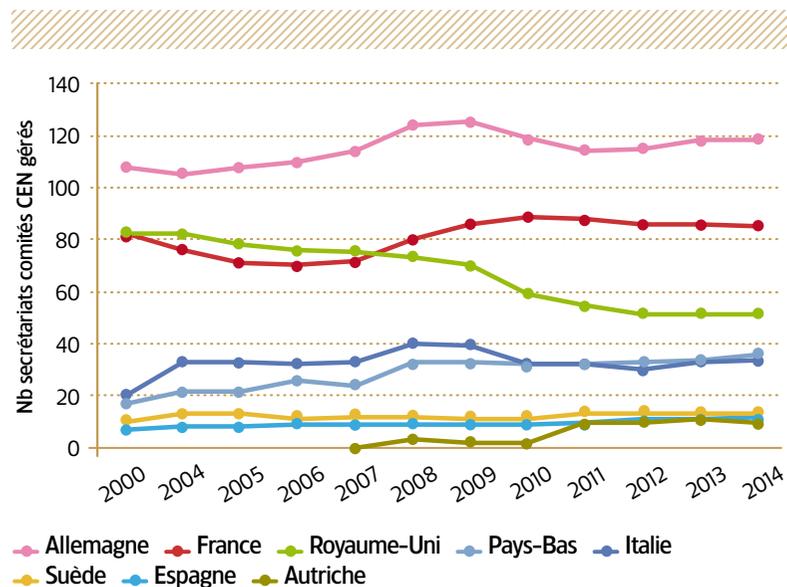
- les principaux animateurs du système : Allemagne et France (qui à deux assurent plus de la moitié des secrétariats de comités techniques du CEN), suivies du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de l'Italie. Si les Pays-Bas augmentent quelque peu le nombre de leurs responsabilités de comités techniques, dépassant l'Italie, l'implication néerlandaise est moins manifeste au niveau des groupes de travail du CEN, avec l'animation de 6% d'entre eux (et de 7% pour l'Italie),
- les autres membres assurant des responsabilités techniques sont au nombre de sept : Autriche, Belgique, Danemark, Irlande, Norvège, Suède et Suisse,
- et enfin les pays qui ne sont pas ou très peu impliqués dans la gestion de travaux techniques du CEN.

Répartition par pays des secrétariats de comités et sous-comités techniques au CEN



Malgré ces différences entre les membres du CEN, le fonctionnement de la normalisation européenne est très intégré, avec la reprise obligatoire des normes européennes dans les collections nationales et le retrait des normes nationales contradictoires. La force du CEN et du CENELEC réside notamment dans l'association de ces différents types de membres. Certains d'entre eux n'assurent pas ou peu de responsabilités techniques, mais sont néanmoins impliqués dans les travaux et la gouvernance du CEN. Ils peuvent se trouver à l'origine de certaines impulsions stratégiques.

Évolution des responsabilités de secrétariats de comités techniques par pays au CEN depuis 2000



NOUVELLES RESPONSABILITÉS FRANÇAISES À L'ISO ET AU CEN EN 2014 :

À la demande des parties prenantes, AFNOR a proposé et obtenu en 2014 la responsabilité de 15 nouvelles structures au sein de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et du Comité Européen de Normalisation (CEN), dont, en particulier :

- les acteurs du commerce en ligne ont demandé à AFNOR de lancer des travaux ISO sur la **réputation en ligne**. Grâce à un positionnement de pionnier, acquis avec la norme française sur les avis de consommateurs sur internet, l'ISO a confié à AFNOR la responsabilité du comité technique créé à cette occasion (ISO/TC 290),
- toujours dans le domaine de l'économie numérique, au niveau européen, AFNOR a pris la responsabilité d'un nouveau comité commun au CEN et au CENELEC sur la **gestion des données privées dans les produits et les services de sécurité** (CEN-CENELEC JWG 8),
- à la demande des acteurs du transport aérien et de l'aéronautique, AFNOR a coordonné avec succès une proposition pour la création des normes européennes sur la **qualité de l'air dans les cabines d'avion**. Le CEN ayant donné son accord, AFNOR a confié la gestion du comité au Bureau de normalisation de l'aéronautique et de l'espace (CEN/PC 436).

AFNOR s'est également positionnée en 2014 sur le pilotage de deux autres comités. Il s'agit d'une part de la demande de création d'un nouveau comité technique sur les matériaux énergétiques de défense, proposition qui n'a pas reçu le soutien de suffisamment de membres du CEN, et, d'autre part, de la proposition de mise en place d'un nouveau sous-comité sur les matériaux au sein du comité technique ISO sur l'aéronautique et le spatial (ISO/TC20), projet qui, au regard des commentaires reçus, doit être approfondi.

On observe qu'en 2014, l'implication française s'est surtout portée au niveau des groupes de travail, le niveau de responsabilité où s'élaborent les normes, aussi bien en reprenant des structures existantes qu'en proposant d'en créer de nouvelles. AFNOR a pu positionner des animateurs français à la tête de 12 de ces groupes, en créant notamment cinq nouveaux groupes de travail dans le domaine des services de l'eau (quatre à l'ISO, un au CEN) et trois nouveaux groupes de travail ISO dans le domaine agroalimentaire.

Liste des groupes de travail à responsabilité française en 2014

Au niveau international (ISO)

Secteur / domaine	Nom du groupe de travail à animation française	Origine (Création ou pays assurant précédemment cette responsabilité)
Roulements à aiguilles, à rouleaux cylindriques et à rotule sur rouleaux	Rouleaux cylindriques en céramique (ISO/TC 4 SC 5 WG 2)	Création
Microbiologie des produits alimentaires	Lignes directrices pour conduire des tests de croissance (ISO/TC 34 SC 9 WG 19)	Création
	Confirmation de Bacillus cereus (ISO/TC 34 SC 9 WG 20)	Création
Matériel, équipement et structures en mer pour les industries pétrolières, pétrochimiques et du gaz naturel	Tubes de cuvelage et de production, tiges de forage (ISO/TC 67 SC 5 WG 1)	Création
Qualité de l'eau – méthode microbiologique	Contrôle de qualité analytique des milieux microbiologiques (ISO/TC 147 SC 4 WG 12)	Création
Pêches et aquaculture	Durabilité (ISO/TC 234 WG 8)	Création
Valorisation, recyclage, traitement et élimination des boues	Digestion (ISO/TC 275 WG 3)	Création
	Procédés thermiques (ISO/TC 275 WG 5)	Création
	Méthodes de caractérisation (ISO/TC 275 WG 2)	Création

Au niveau européen (CEN)

Secteur / domaine	Nom du groupe de travail à animation française	Origine (Création ou pays assurant précédemment cette responsabilité)
Adhésifs pour bois et produits dérivés du bois	Essais et exigences pour le collage des bois feuillus et des bois modifiés chimiquement (CEN/TC 193 SC 1 WG 14)	Création
Tuyaux, raccords et accessoires en fonte et leurs assemblages	Révision des normes EN 545, EN 598 et EN 969 (CEN/TC 203 WG 9)	Création
Applications ferroviaires – infrastructures	Rails (CEN/TC 256 SC 1 WG 4)	Autriche (ASI)

LA RÉORGANISATION INTERNE D'UN COMITE TECHNIQUE ISO :

► DE 19 A 11 SOUS-COMITES, FAIRE MIEUX AVEC MOINS

Fin 2013, le leadership français du comité technique ISO sur les véhicules routiers a engagé une réorganisation afin de mieux répondre aux enjeux des acteurs économiques du secteur. Sous l'impulsion de son président Igor DEMAY de PSA et du Bureau de normalisation de l'automobile, l'objectif a été fixé de développer les normes de façon plus efficace, selon une approche plus fonctionnelle et plus proche de l'organisation des principales parties prenantes.

Cette nouvelle structure est aussi à l'image des entreprises d'aujourd'hui et de demain dans la filière automobile. Elles sont en recherche d'agilité et de maîtrise de l'innovation, dans des logiques de partenariat stratégique international. Cela s'est traduit par le regroupement de sujets connexes ou dont l'actualité normative était en baisse, tandis que de nouvelles structures étaient créées pour les technologies innovantes : communication des données, sécurité active, véhicule étendu... Le plus souvent, le leadership est partagé entre acteurs de différentes entreprises et de différentes régions du monde.

La recherche d'efficience se mesure par la division par deux du nombre des sous-comités (11 désormais, en remplacement de 19 précédemment). Seuls trois demeurent à périmètre constant, les autres étant fusionnés. Le domaine électronique fait exception, avec la création d'un sous-comité dédié à la communication des données, en sus de celui qui traite des composants électriques et électroniques.

Les acteurs français, qui assurent la présidence et le secrétariat du comité technique, se sont également positionnés comme leaders sur deux sous-comités : la communication des données, dans une stratégie d'alliance avec l'Allemagne, ainsi que les aspects sécurité et essais de collision, en partenariat avec les États-Unis. D'autre part, des acteurs français ont obtenu la responsabilité de groupes de travail éminemment stratégiques pour les parties prenantes françaises, en particulier :

- ISO/TC 22 SC 31 WG 5 « Communication des données, Equipements d'essai/Formats d'échange de données », Renault Trucks

- ISO/TC 22 SC 31 WG 6 « Communication des données, Véhicule étendu/ Diagnostic à distance », Actia
- ISO/TC 22 SC 32 WG 2 « Équipements électriques et électroniques et les aspects généraux des systèmes, Compatibilité électromagnétique », PSA
- ISO/TC 22 SC 33 WG 3 « Dynamique des véhicules et composants de châssis, Assistance au conducteur et fonctions de sécurité active », PSA
- ISO/TC 22 SC 35 WG 1 « Eclairage et visibilité, Eclairage », FIEV
- ISO/TC 22 SC 36 WG 1 « Aspects sécurité et essais de collision, Procédures d'essai de collision de voiture », Renault
- ISO/TC 22 SC 36 WG 3 « Aspects sécurité et essais de collision, Instrumentation », MEAS
- ISO/TC 22 SC 36 WG 6 « Aspects sécurité et essais de collision, Critères de performances exprimés en termes de biomécanique », LAB

Secrétariat du comité technique

Filière des électrotechnologies : IEC/CENELEC

La place de la France à l'IEC est stable. Elle se situe en seconde position, devant les États-Unis, assurant 14% des secrétariats de comités et sous-comités techniques. La France est passée de la 4^e à la 3^e place pour le nombre de présidences de comités. En 2014, elle a notamment remporté de nouvelles présidences dont celle du nouveau comité système sur la gestion intelligente de l'énergie électrique.

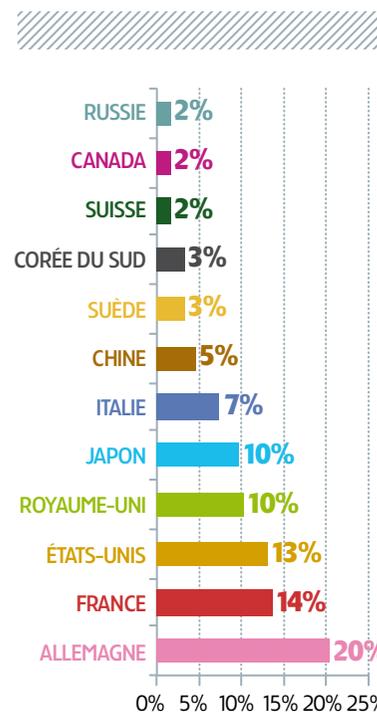
À l'IEC, sept pays contribuent principalement à l'animation des travaux techniques et aux instances de gouvernance. Comme à l'ISO, l'Allemagne est en tête, tant par le nombre de secrétariats de comités que celui de présidences assurées. Les États-Unis sont en seconde position pour ce qui concerne le nombre des présidences (devant la France) et juste derrière la France pour le nombre de secrétariats. États-Unis et France sont suivis par le Royaume-Uni, puis par l'Italie et le Japon, ce dernier consolidant ses positions. Enfin la Chine est en légère progression.

L'année 2014 a notamment été marquée à l'IEC par la création de deux comités consacrés non plus à des produits, mais à des systèmes. Ce nouveau type d'approche a pour objectif de travailler en collaboration avec les comités techniques chargés des différents produits sur des aspects transversaux selon une approche système, sans rôle hiérarchique entre comités. Deux comités systèmes ont été créés en 2014, l'un sur les aspects système de la gestion intelligente de l'énergie électrique (présidence française) et l'autre sur les aspects système de l'assistance à l'autonomie à domicile (présidence allemande).

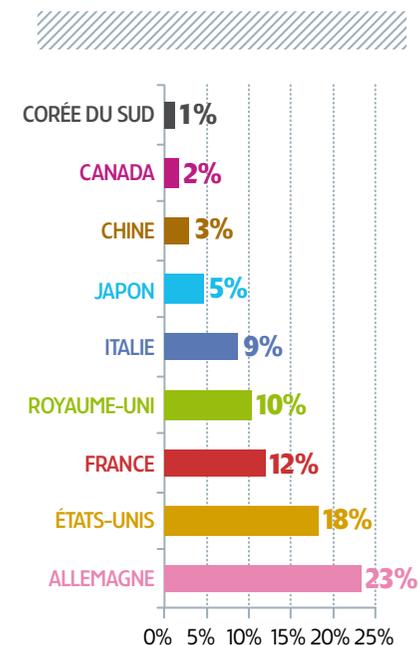
Au CENELEC, le poids de la France est stable, assurant 16% des comités techniques et autres groupes chargés d'élaborer des normes sous l'autorité du Bureau technique du CENELEC. La France maintient sa troisième position derrière l'Allemagne (36% des responsabilités de comités techniques) et le Royaume-Uni et devant l'Italie.

À eux seuls, ces quatre pays assurent presque 85% des structures techniques du CENELEC. Leur position respective est stable si ce n'est une baisse du nombre des responsabilités de l'Italie. Comme au CEN, cela n'empêche pas certains comités électrotechniques nationaux de pays européens sans responsabilité technique de s'impliquer dans des travaux et dans la gouvernance du CENELEC.

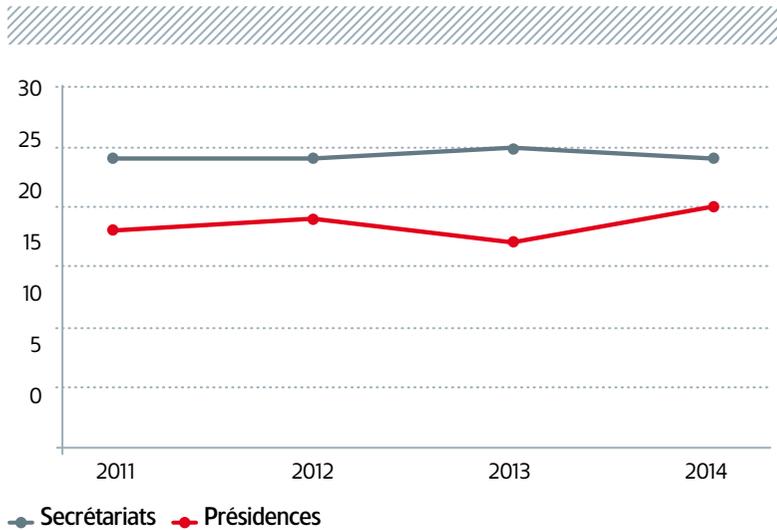
Répartition des secrétariats TC/SC IEC 2014



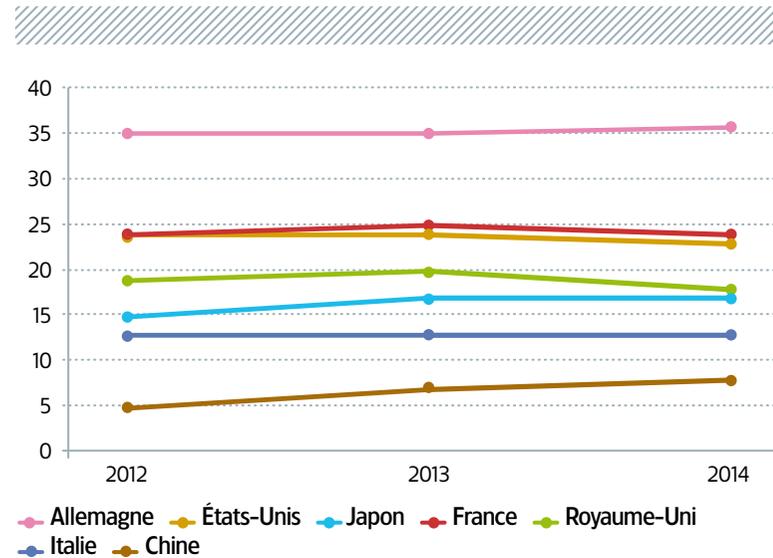
Répartition des présidences TC/SC IEC 2014



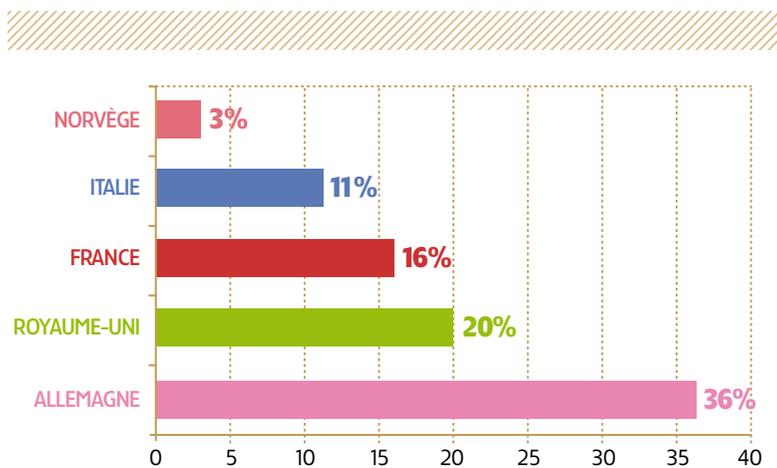
Évolution des responsabilités françaises à l'IEC depuis 2011



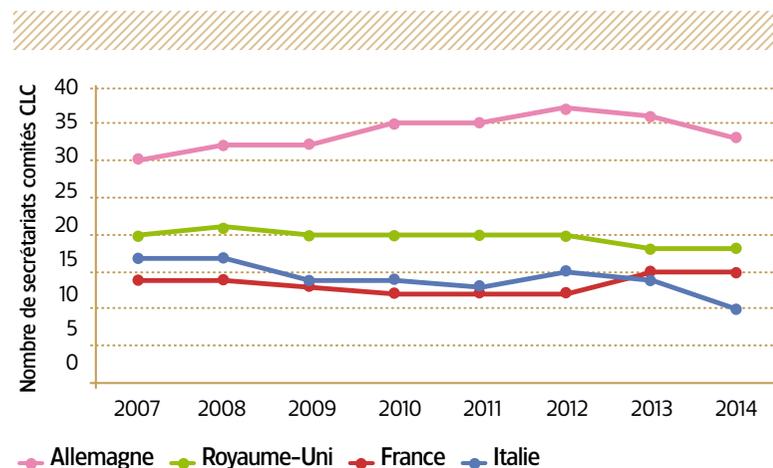
Évolution des responsabilités de secrétariats de comités et sous-comités techniques par pays à l'IEC depuis 2012



Répartition des responsabilités (secrétariats de comités et groupes de travail du BT) au CENELEC – fin 2014



Évolution des responsabilités de secrétariats de comités techniques par pays au CENELEC depuis 2007

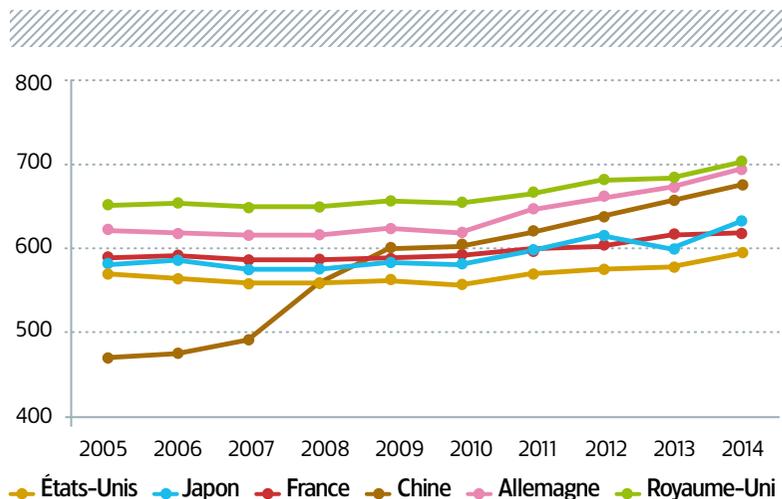


Participation française dans les comités techniques à l'ISO et à l'IEC

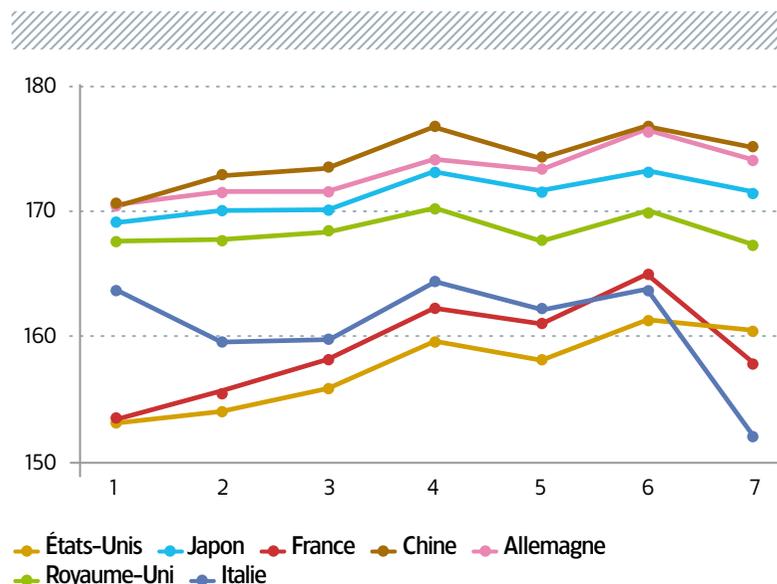
L'ISO et l'IEC offrent à leurs membres la possibilité de se déclarer comme participant actif (membre P) ou comme observateur (membre O) des comités et sous-comités techniques. Le membre P s'engage à participer aux réunions et aux votes sur les documents de cette structure tandis que le membre O se contente d'assurer une veille normative sans obligation de droit de vote et sans la possibilité de participer aux groupes de travail, le niveau où la norme volontaire est élaborée.

À l'ISO comme à l'IEC, l'Allemagne, la Chine, le Japon et le Royaume-Uni assurent une présence quasi-systématique comme membre P dans les comités techniques. Pour le Royaume-Uni, c'est une priorité clairement affichée, à la différence des secrétariats de comités techniques internationaux où l'on constate un certain désinvestissement depuis 2005. Dans le cas de l'Allemagne, cette présence importante s'appuie sur une culture d'entreprise où la participation à la normalisation internationale a un caractère d'évidence. Le Japon et la Chine ont intensifié leurs efforts en terme de participation aux structures techniques, couplée avec une implication croissante dans le pilotage de structures. La France et les États-Unis ont en commun une implication forte assortie d'une politique sélective dans le choix des participations aux structures techniques.

Évolution de la participation active (membre P) dans les instances techniques ISO
Comparaison des 6 principaux pays



Évolution de la participation active (membre P) dans les instances techniques IEC - Comparaison des 7 principaux pays



Nouveaux comités techniques ISO, IEC, CEN et CENELEC créés en 2014

L'année 2014 a connu relativement peu de création de nouveaux comités², avec un total de 12 contre 24 en 2013.

Comités techniques ISO créés en 2014		Proposés et pilotés par
ISO/TC 289	Évaluation des marques	Chine – SAC
ISO/TC 290	Réputation en ligne	France – AFNOR
ISO/TC 291	Appareils de cuisson domestiques utilisant les combustibles gazeux	Allemagne – DIN
ISO/TC 292	Sécurité	Suède – SIS
ISO/TC 293	Machines pour aliments des animaux	Chine – SAC

Comités techniques IEC créés en 2014		Pilotés par
SyC AAL	Assistance à l'autonomie à domicile	Allemagne
SyC SE	Gestion intelligente de l'énergie électrique	France

Comités techniques CEN créés en 2014		Proposés et pilotés par
CEN/TC 433	Technologies du spectacle – Machines, équipements et installations	Allemagne – DIN
CEN/TC 434	Facture électronique	Pays-Bas – NEN
CEN/TC 435	Bonnes pratiques de tatouage	Allemagne – DIN
CEN/PC 436	Qualité de l'air dans les cabines d'avion de ligne – Agents chimiques	France – AFNOR

Comité technique CEN-CENELEC créé en 2014		Proposé et piloté par
CEN/CENELEC JWG 8	Gestion des données privées dans les produits et les services	France – AFNOR

Auxquels s'ajoutent les deux groupes de coordination CEN-CENELEC suivants :

Groupes de coordination CEN-CENELEC créés en 2014
Lumière
Adaptation au changement climatique

²Ne sont comptés ici que les nouveaux comités techniques (dont les comités de projets), sans inclure les sous-comités techniques.

La présence française dans les instances de gouvernance ISO et IEC, CEN et CENELEC

Il existe un lien étroit entre la présence et l'influence au sein de la gouvernance politique et technique des organisations internationales de normalisation et l'implication dans les travaux techniques.

Gouvernance politique et technique de l'ISO

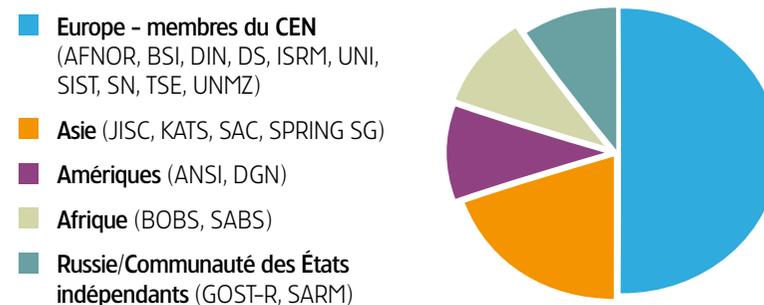
Dans la gouvernance de l'ISO, le **Conseil** est la principale instance de délibération. Il comprend 20 membres élus par et parmi les 119 comités membres de l'ISO lors de l'Assemblée générale annuelle. Six de ses membres sont « membres permanents »³ du Conseil. Il s'agit des six principaux membres : AFNOR (France), ANSI (États-Unis), BSI (Royaume-Uni), DIN (Allemagne), JISC (Japon) et SAC (Chine).

Les 14 autres membres sont élus pour une période de trois ans, non reconductible. Les membres de l'ISO sont classés par groupe de pays selon leur implication dans les travaux techniques et leurs poids économique afin d'assurer au Conseil une représentation de la diversité des membres de l'ISO. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les membres non permanents du Conseil de l'ISO sont (en gras les nouveaux par rapport à 2014) : BOBS (Botswana), DGN (Mexique), DS (Danemark), GOST-R (Russie), **ISRM (Ancienne République yougoslave de Macédoine)**, KATS (Corée du Sud), UNI (Italie), **UNMZ (République tchèque)**, **SABS (Afrique du Sud)**, **SARM (Arménie)**, SIST (Slovénie), **SPRING SG (Singapour)**, SN (Norvège) et **TSE (Turquie)**.

En 2014, la durée du mandat des membres « non permanents » est passée de deux à trois années, instaurant une plus grande stabilité au Conseil. La moitié des membres du Conseil de l'ISO est européenne (au sens du CEN c'est-à-dire y compris les pays de l'AELE, la Suisse et la Turquie).

³ Leur mandat est reconduit de façon automatique.

Répartition par continent – Conseil ISO 2015



En 2014, le Conseil de l'ISO s'est notamment concentré sur la préparation de la nouvelle stratégie de l'ISO pour la période 2016-2020.

Les questions de gouvernance politique sont également examinées par le **Comité des présidents**, comité consultatif donnant des avis au Conseil et supervisant la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil et l'Assemblée générale. Ce comité est composé du président de l'ISO, des trois vice-présidents de l'ISO chargés respectivement des questions de politique, des finances et de la gestion technique, du trésorier et du secrétaire général. Le président est généralement une personne issue des parties prenantes et du monde de l'entreprise.

Composition du Comité des présidents 2015

Président	M. Zhang Xiaogang – Chine
Vice-président politique	M. John Walter – Canada
Vice-président finances	M. Olivier Peyrat – France
Vice-président technique	Mme Elisabeth Stampfl-Blaha – Autriche

LES PAYS MEMBRES DE L'ISO

► CEUX DONT ON PARLE MOINS

Sur la scène mondiale, en plus du groupe des six constitués par l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni, une quinzaine d'organismes de normalisation est très impliquée dans l'ISO et participe activement au fonctionnement de la normalisation internationale (voir tableau ci-dessous). Ils assurent en effet le secrétariat de plusieurs comités et sous-comités techniques, proposent et soutiennent des animateurs de groupes de travail et sont membres participants dans plus de la moitié des comités.⁴

Ils sont ici classés par le nombre de secrétariats de comités et sous-comités techniques ISO qu'ils détiennent (après les six principaux contributeurs) :

Classés par nombre de secrétariats de comités et sous-comités techniques ISO	
Suède	27
Italie	23
Australie	22
Pays-Bas	19
Corée du Sud	18
Suisse	17
Canada	15

Classés par nombre de secrétariats de comités et sous-comités techniques ISO	
Brésil	11
Norvège	10
Afrique du Sud	9
Russie	9
Inde	8
Danemark	7
Espagne	6

⁴ À l'exception du Canada (313), de l'Australie (292), de la Norvège (225) et du Danemark (230). Par comparaison la France est membre P de 614 comités ou sous-comités ISO.

Le **Bureau de gestion technique** de l'ISO (TMB – Technical Management Board) est l'instance de pilotage et d'orientation des travaux techniques. Il est responsable des comités techniques qui élaborent les normes volontaires ISO et de tout organe consultatif stratégique créé sur les questions techniques.

Le Bureau de gestion technique de l'ISO compte 15 membres, élus par le Conseil de l'ISO. Seuls les membres assurant une responsabilité dans un comité ou un sous-comité technique ISO (co-secrétariat ou co-présidence compris) y sont éligibles. De façon similaire au Conseil, les membres du TMB sont classés par groupes de pays, qui reflètent la diversité géographique et économique. Un groupe de 6 membres permanents est constitué par les plus actifs dans les comités et sous-comités : AFNOR (France), ANSI (États-Unis), BSI (Royaume-Uni), DIN (Allemagne), JISC (Japon) et SAC (Chine). On notera que ce sont les mêmes qu'au Conseil.

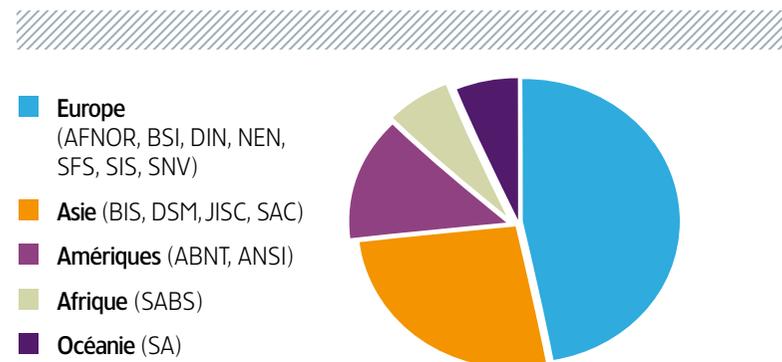
Les membres non permanents du TMB en 2015 sont (en gras les nouveaux par rapport à 2014) : **ABNT (Brésil)**, BIS (Inde), **DSM (Malaisie)**, NEN (Pays-Bas), SA (Australie), SABS (Afrique du Sud), **SFS (Finlande)**, **SIS (Suède)** et SNV (Suisse).

En 2015, une révision des règles de fonctionnement du TMB a fait passer le nombre de membres du TMB de 14 à 15 et a introduit deux modifications :

- la limite d'éligibilité à deux mandats,
- le passage de 5 à 6 membres permanents, la Chine devenant ce 6^e membre permanent.

Les membres européens ont deux représentants supplémentaires au TMB en 2015 par rapport à 2014, passant d'une représentation de 5 sur 14 à 7 sur 15.

Répartition par continent - TMB ISO 2015



FOCUS

JUMELAGE ► UNE METHODE PRISEE PAR LA CHINE AVEC – PRESQUE – LA TERRE ENTIERE

Le nombre de comités et sous-comités techniques dont le SAC prend la responsabilité continue de croître à un rythme élevé. Or, un tiers des comités gérés par la Chine l'est en jumelage avec un autre comité membre de l'ISO. La Chine a établi des accords de jumelage sur des secrétariats avec des pays divers :

- Europe (Allemagne, Autriche, France, Italie, Royaume-Uni, Suède)
- Canada
- Pays asiatiques (Corée, Japon)
- Afrique du Sud et Turquie.

Les États-Unis et la Chine n'ont établi aucun jumelage ensemble. Les États-Unis utilisent d'ailleurs avec parcimonie cette méthode de coopération. À ce jour, les États-Unis ont établi des jumelages avec le Kenya (comité technique sur les fourneaux et foyers de cuisine – TC 285) et le Brésil (comité technique sur le management de l'énergie – TC 242).

Les règles ISO actuelles prévoient qu'un jumelage ne peut être établi qu'entre des comités membres d'un pays développé et

d'un pays en développement selon la liste des Nations-Unies (dit le Groupe 77 - G77). Qu'en sera-t-il lorsque la Chine ne sera plus considérée comme un pays en développement ? Les règles des jumelages évolueront-elles ?

Liste des comités et sous-comités dont le secrétariat est géré en jumelage par la Chine (janvier 2015)

Titre du comité	Comité	Pays avec lequel la Chine gère le comité
Navires et technologie maritime	TC 8	Allemagne
Thé	TC 34/SC 8	Royaume-Uni
Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu	TC 37	Autriche
Textiles	TC 38	Japon
Méthodes d'entretien, de finition et de résistance à l'eau	TC 38/SC 2	Japon
Fibres et fils	TC 38/SC 23	Corée du Sud
Courroies transporteuses	TC 41/SC 3	Japon
Systèmes de transport par conduites	TC 67/SC 2	Italie
Applications de techniques statistiques, ou de techniques associées, pour la mise en œuvre de Six Sigma	TC 69/SC 7	Royaume-Uni
Durabilité [Chariots de manutention]	TC 110/SC 5	Allemagne
Emballage et environnement	TC 122/SC 4	Suède
Tabacs en feuilles	TC 126/SC 2	Turquie
Systèmes de tailles des vêtements – désignation des tailles, méthodes de mesure des tailles et essayage virtuel	TC 133	Afrique du Sud
Désignation de mesurage et systèmes de marquage pour les souliers	TC 137	Afrique du Sud
Articles en céramique, en verre et en céramique vitreuse en contact avec les denrées alimentaires	TC 166	France
Systèmes qualité	TC 176/SC 2	Royaume-Uni
Machines et matériels pour la construction des bâtiments	TC 195	Allemagne
Gestion des gaz à effet de serre et activités associées	TC 207/SC 7	Canada
Captage du dioxyde de carbone, transport et stockage géologique	TC 265	Canada
Recyclage des eaux	TC 282	Japon

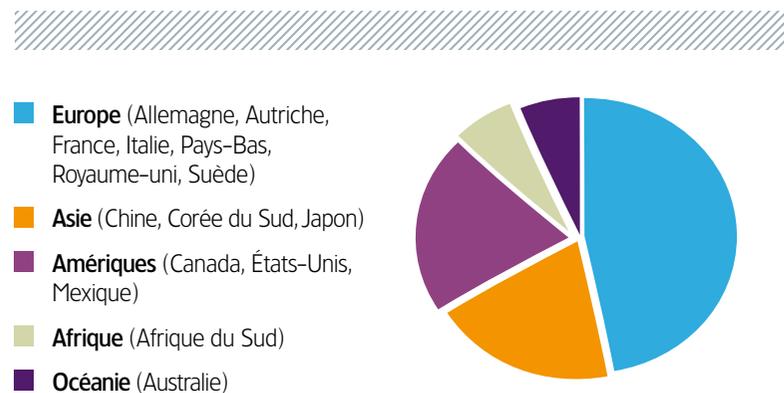
Gouvernance politique et technique de l'IEC

Les représentations du Comité électrotechnique français dans les instances de gouvernance de la Commission électrotechnique internationale (Conseil, Conseil de direction, Bureau de gestion de la normalisation - SMB, Bureau d'évaluation de la conformité - CAB) sont, comme pour les autres comités nationaux, essentiellement tenues par des représentants des parties prenantes (industries ou associations professionnelles).

Le **Conseil de direction** de l'IEC est chargé de la direction des activités de l'IEC. Il est composé des dirigeants de l'IEC et de quinze membres élus parmi les comités nationaux de plein droit. Parmi ces 15, les six Comités nationaux payant le pourcentage fixe le plus élevé du total des cotisations (Allemagne, Chine, États-Unis, France, Japon et Royaume-Uni) sont systématiquement présents ; les neuf autres membres sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Les membres du Conseil sont désignés par les comités membres nationaux, mais sont élus à titre individuel.

Au 1^{er} janvier 2015, les quinze pays membres du Conseil de direction étaient (en gras les nouveaux membres 2015) : **Afrique du Sud**, Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chine, **Corée du Sud**, États-Unis, France, Italie, Japon, **Mexique**, **Pays-Bas**, Royaume-Uni, **Suède**.

Répartition par continent – Conseil de direction IEC 2015



FOCUS

LES DIRIGEANTS 2015 ISO, IEC ET IUT-T :

► LA CHINE ET LE JAPON TRÈS INVESTIS

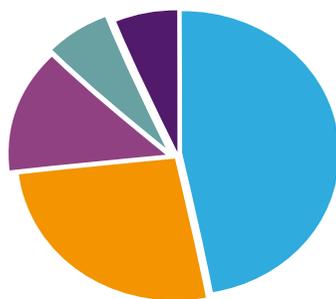
Au 1^{er} janvier 2015, les 3 organisations internationales de normalisation – l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (IEC) et l'Union internationale de télécommunication (UIT-T) – sont toutes les trois dirigées par une personne originaire d'un pays d'Asie orientale :

- Dr Junji Nomura (Japon) préside l'IEC depuis le 1^{er} janvier 2014, pour un mandat de trois ans,
- Dr. Xiaogang Zhang (Chine) a été élu président de l'ISO pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2015
- et enfin M. Houlin Zhao (Chine) a pris ses fonctions comme nouveau secrétaire général de l'UIT le 1^{er} janvier 2015 pour un mandat de 4 ans.

Le **Bureau de gestion de la normalisation** (SMB) dirige les activités de normalisation. Il est composé d'un président, et de quinze membres et leurs suppléants. Parmi ces quinze membres, on compte sept membres individuels des sept comités nationaux qui payent les pourcentages de cotisation les plus élevés et détiennent le plus de secrétariats de comités et sous-comités techniques (Allemagne, Chine, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) et huit membres élus issus des autres comités (mandat de trois ans, renouvelable une fois). Le SMB est présidé en 2015 par M. James E. Matthews III (États-Unis). Au 1^{er} janvier 2015, les pays membres du SMB étaient (en gras les nouveaux membres 2015) : Allemagne, Australie, Brésil, Chine, **Corée du Sud, Espagne**, États-Unis, France, **Inde**, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède.

Répartition par continent – Composition SMB 2015

- **Europe** (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède)
- **Asie** (Chine, Corée du Sud, Inde, Japon)
- **Amériques** (Brésil, États-Unis)
- **Communauté des États indépendants** (Russie)
- **Océanie** (Australie)



Le comité exécutif de l'IEC est chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil – qui réunit l'ensemble des comités nationaux électrotechniques – et du Conseil de direction. Il supervise l'office central de l'IEC. Il est composé de :

Composition 2015	
Président	M. Junji Nomura Japon
Précédent président (reste de droit l'année suivant sa présidence au Comité exécutif)	M. Klaus Wucherer Allemagne
Trésorier	M. Ake G.V. Danemar Suède
Vice-président (SMB)	M. James E. Matthews III États-Unis
Vice-président (CAB – comité de l'évaluation de la conformité)	M. Ulrich Spindler Allemagne
Vice-président	M. Yinbiao Shu Chine
Secrétaire général	M. Frans W. P. Vreeswijk Pays-Bas

FOCUS

► L'IMPLICATION CROISSANTE DE LA CHINE A L'ISO ET RETOUR D'EXPERIENCE FRANÇAIS

Dans le secteur des biens de consommation, sports et loisirs, de nombreux secrétariats ont changé de main depuis 2007 sur la scène internationale. La question de l'approche à adopter s'est alors posée aux parties prenantes françaises, eu égard notamment à la montée en puissance de la Chine. La France s'est particulièrement mobilisée au cours de la période 2007-2013 soit pour les reprendre, soit pour que les secrétariats de ces structures restent sous responsabilité européenne.

AMEUBLEMENT : LA CHINE ET LES PAYS EUROPÉENS SE MOBILISENT

Le pilotage du comité ISO sur l'ameublement¹⁰ a été abandonné par la Suède et repris par l'Italie en 2009. Toutefois, l'activité de ce comité technique s'est atténuée. A l'instar des autres pays européens, les acteurs français de l'ameublement se sont mobilisés dans le cadre de travaux européens (CEN), l'activité européenne restant soutenue. La Chine était pour sa part en demande de relance des travaux internationaux dans le domaine de l'ameublement. Dès lors, la Chine et les pays européens ont redynamisé le comité technique ISO en y inscrivant le développement de normes volontaires sur les méthodes d'essai, sur la base des normes européennes existantes.

FEUX D'ARTIFICE : LA FRANCE ACTIVE DANS LE SILLAGE DE LA CHINE

Le comité ISO¹¹ a vu le jour fin 2011 à l'initiative de la Chine, qui en assure le secrétariat. Ces travaux ont démarré au moment même où ceux du CEN étaient en phase de finalisation¹².

Les acteurs français, très mobilisés au plan européen, ont fait le choix d'approuver la mise en place de ce comité ISO et d'y participer activement dès le départ. La France a ainsi accueilli la deuxième réunion du comité à l'automne 2013 à Toulouse.

Parmi les quatre groupes de travail mis en place, la France a également obtenu le pilotage du groupe de travail sur les méthodes d'essai.

¹⁰Ameublement – ISO/TC 136

¹¹Artifices de divertissement – ISO/TC 264

¹²Travaux soutenus par l'Union européenne, dans le cadre d'un mandat de la Commission européenne en lien avec la Directive 2007/23/CE sur le placement sur le marché des articles pyrotechniques

Gouvernance politique et technique du CEN

En complément de l'Assemblée générale, la gouvernance politique du CEN est principalement assurée par le Conseil d'administration (CA).

En 2014, le Conseil d'administration du CEN a connu une importante évolution de sa composition et de son mode de travail. Alors qu'auparavant chaque membre du CEN – soit 33 membres depuis 2012 – comptait un représentant au CA, le conseil d'administration ne compte désormais plus que 13 membres chargés d'agir selon les intérêts de l'association. Les trois vice-présidents font partie de ces 13 membres. Un mécanisme permettant au Conseil d'administration de refléter la diversité des membres a été mis en place garantissant que tous les membres, qu'ils assurent ou pas de responsabilité technique et peu importe leur PIB ou leur population, soient représentés au CA. Ainsi, les quatre membres les plus importants – Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni – ont obtenu l'assurance d'être membre « permanent » du CA. Après une année d'expérience, le nouveau Conseil d'administration est jugé plus opérationnel et efficace.

Au 1^{er} janvier 2015, les membres nationaux formant le Conseil d'administration du CEN sont les suivants (sont en gras les membres du CA qui y sont présents en tant que vice-présidents) : AENOR (Espagne), AFNOR (France), **BSI (Royaume-Uni)**, CYS (Chypre), DIN (Allemagne), DS (Danemark), EVS (Estonie), **IST (Islande)**, **NEN (Pays-Bas)**, SFS (Finlande), SIS (Suède), UNI (Italie).

Le Bureau technique (BT) du CEN dirige la gouvernance technique. Il est composé de l'ensemble des 33 membres du CEN. Le BT compte également des membres observateurs. Il s'agit des personnalités élues par le Bureau technique chargées du pilotage d'activités sectorielles, des organisations professionnelles à caractère sectoriel (Aqua Europa, Eucomed, FIEC, ORGALIME)⁵ ou transversal (ANEC, ECOS, ETUC, SBS)⁶, ainsi que de la Commission européenne et de l'AELE.

Le Bureau technique du CEN se réunit deux fois par an. Le BT a également donné délégation au BT/TC MG pour qu'il prenne les décisions relatives aux activités opérationnelles relatives à la vie des comités techniques. De facto, les membres assurant des secrétariats de comités techniques y participent AENOR (Espagne), AFNOR (France), BSI (Royaume-Uni), DIN (Allemagne), DS (Danemark), NEN (Pays-Bas), SIS (Suède), UNI (Italie).

Enfin, depuis 2013, sous l'impulsion du Comité de coordination et de pilotage de la normalisation (CCPN), la recherche d'une personnalité française susceptible d'être candidate à la présidence du CEN a été initiée en vue des élections de juin 2015 pour un mandat 2017-2019.

⁵ AQUA Europa, The European Medical Technology Industry Association ; European Construction Industry Federation ; The European Engineering Industries Association.

⁶ The European Association for the Co-ordination of Consumer Representation in Standardisation ; European Environmental Citizens Organisation for Standardisation ; Confédération européenne des syndicats ; Small Business Standards.

Gouvernance commune CEN et CENELEC

Le comité présidentiel, structure commune au CEN et au CENELEC, a des effets significatifs sur la gouvernance politique de ces organisations.

Composé du président et des trois vice-présidents pour les questions politiques, techniques et financières des deux organisations (soit huit personnes⁷), le comité présidentiel examine les sujets communs stratégiques aux deux organisations tels que :

- les demandes d'adhésion de nouveaux membres,
- les relations avec les institutions européennes,
- la représentation des intérêts sociétaux,
- l'innovation et la recherche.

Il supervise également le développement d'activités techniques communes au CEN et au CENELEC (création de comités techniques et de groupes de travail conjoints CEN-CENELEC).

Mis en place en 2010, il exerce, de fait, une très forte influence sur les orientations des deux organisations alors qu'en 2014, dans un contexte de baisse des fonds publics européens consacrés à la normalisation européenne, CEN et CENELEC ont engagé une réflexion parallèle sur leur raison d'être et cherchent ensemble des pistes pour améliorer l'efficacité des deux associations et de leur secrétariat commun.

⁷ À ces 8 personnes, s'ajoute, le cas échéant, le « président élu » du CEN ou du CENELEC, qui prendra ses fonctions l'année suivante.

Composition 2015 du Comité présidentiel CEN-CENELEC

	CEN	CENELEC
Président	M. F. Smaxwil – Allemagne	M. T. Trondvold – Norvège
Président élu	–	M. B. Thies – Allemagne
Vice-président politique	M. S. Steedman – Royaume-Uni	M. W. de Kesel – Belgique
Vice-président technique	Mme G. Rognvaldardóttir – Islande	M. U. Kampet – Allemagne
Vice-président finances	M. P-H Daverveldt – Pays-Bas	M. B. Topič – Slovénie

Le président du CEN et celui du CENELEC président à tour de rôle pendant une année le Comité présidentiel. En 2015, M. Tore Trondvold, président du CENELEC (Norvège), assure cette fonction.

Gouvernance politique et technique du CENELEC

Le Conseil d'administration (CA) du CENELEC, élu par l'Assemblée générale, gère les intérêts de l'association. Il est composé de treize membres, qui, comme à l'IEC, sont majoritairement des représentants des parties prenantes (industries, fédérations professionnelles ou opérateurs).

Le Conseil d'administration est composé du président du CENELEC, des représentants des quatre pays européens les plus importants – Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni – et de huit autres pays élus parmi les 29 autres comités nationaux membres du CENELEC. Ces 29 pays sont répartis en trois groupes selon le PIB et la population des pays membres, afin de s'assurer que l'ensemble des différentes catégories de membres, quel que soit le niveau de leur responsabilité, leur PIB ou leur population, ait des représentants au CA. Chaque administrateur est élu pour un mandat de deux années, renouvelable une fois. Les trois vice-présidents sont élus par l'Assemblée générale parmi les membres du Conseil d'administration.

Au 1^{er} janvier 2015, les pays d'où viennent les représentants élus au Conseil d'administration sont les suivants : **Allemagne**, Autriche, **Belgique**, Bulgarie, Danemark, Estonie, France, Italie, **Norvège**, Pologne, Royaume-Uni, **Slovénie**, Suède (les pays d'où le président ou un vice-président sont originaires sont en gras).

Le président du CENELEC, M. Tore Trondvold (Norvège) arrive fin 2015 au terme de son second mandat. Son successeur a été élu en juin 2014 ; il s'agit de M. Bernhard Thies (Allemagne), directeur général du comité électrotechnique national allemand (DKE).

La gestion des travaux de normalisation a été confiée par l'Assemblée générale au Bureau technique (BT). Celui-ci est responsable du contrôle du programme de normalisation et de sa mise en œuvre par les comités techniques et autres structures techniques. Il est appuyé par le centre de gestion CEN/CENELEC (CCMC).

Les 33 comités électrotechniques nationaux sont membres du Bureau technique. A ces délégués permanents nationaux s'ajoutent, comme observateurs, des organisations professionnelles à caractère sectoriel (CECAPI, CECED, Cable Europe, EERA, EURELECTRIC, EUROPACABE, KNX, ORGALIME, T&D Europe)⁸ ou transversal (ANEC, ECOS, ETUC, SBS)⁹, des représentants du CEN, d'ETSI et de l'IEC, ainsi que la Commission européenne et l'AELE.

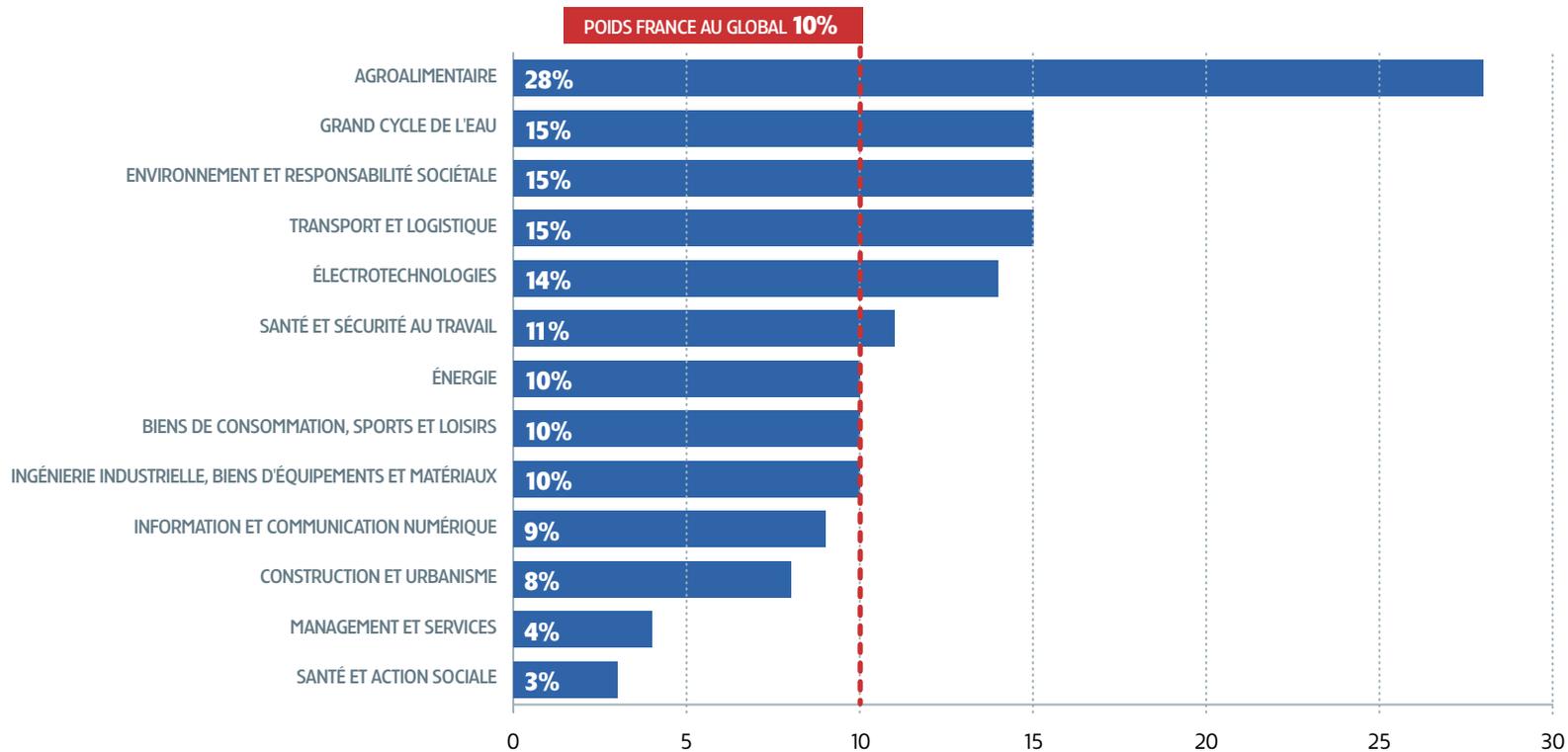
⁸ European Committee of Electrical Installation Equipment Manufacturers ; European Committee of Domestic Equipment Manufacturers ; European Cable Communications Association ; European Electronics Recyclers Association ; Union of the Electricity Industry ; European Confederation of Associations of Manufacturers of Insulated Wires and Cables ; KNX Association ; The European Engineering Industries Association ; European Association of the Electricity Transmission and Distribution Equipment and Services Industry.

⁹ The European Association for the Co-ordination of Consumer Representation in Standardisation ; European Environmental Citizens Organisation for Standardisation ; Confédération européenne des syndicats ; Small Business Standards.



Taux de responsabilité de la France à l'ISO et à l'IEC par Comité Stratégique

Décomposition sectorielle des responsabilités françaises à l'ISO et l'IEC (TC/SC et groupes de travail réunis¹)

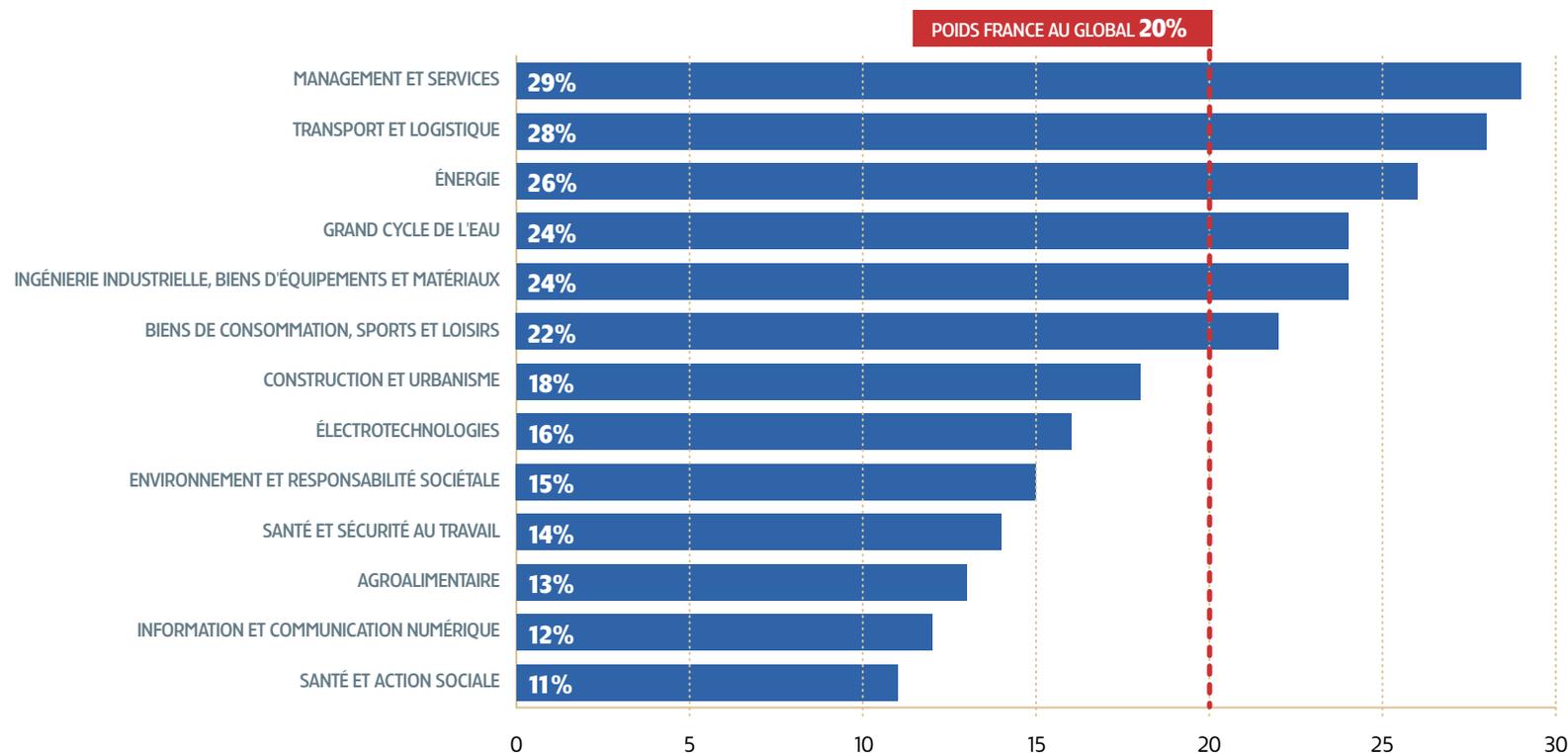


Ce schéma montre un engagement relativement homogène de l'ensemble des activités économiques françaises. Le taux des responsabilités françaises de 10 des 13 secteurs ou domaines rassemblés dans un Comité Stratégique français se situe en effet entre 8 et 15%, proche du taux moyen global pour l'ensemble des comités et sous-comités techniques et de groupes de travail sous pilotage français, qui est de 10%. Le secteur de l'agroalimentaire reste en tête de ce classement, marquant l'engagement français très fort dans ce champ. La faiblesse du taux de responsabilité de certains des secteurs s'explique notamment par le caractère moins déterminant de la normalisation internationale par rapport à la normalisation européenne.

¹ Pour le secteur des électrotechnologies, le taux indiqué correspond uniquement aux comités et sous-comités techniques, sans la prise en compte des groupes de travail.

Taux de responsabilité de la France au CEN et au CENELEC par Comité Stratégique

Décomposition sectorielle des responsabilités françaises au CEN et au CENELEC (TC/SC et groupes de travail réunis¹)



Ce schéma fait apparaître des engagements français forts dans la conduite de la normalisation européenne. Les responsabilités françaises restent en particulier très fortes dans les secteurs du management et des services – qui restent en tête de ce classement, suivi de ceux rassemblés dans le comité stratégique transport et logistique à présent en deuxième position. Les domaines de l'énergie et de l'eau viennent ensuite.

¹Pour le secteur des électrotechnologies, le taux indiqué correspond uniquement aux comités et sous-comités techniques, sans la prise en compte des groupes de travail.

Agroalimentaire

Faits marquants

Dans une conjoncture toujours marquée par la volatilité des prix des matières premières, par l'impact des tensions internationales sur le commerce des produits agroalimentaires et par des crises sanitaires et des fraudes, l'agriculture et l'agroalimentaire doivent également faire face à des évolutions structurelles. Ces évolutions sont notamment liées à la démographie, aux préoccupations de santé publique en rapport avec l'alimentation, aux innovations technologiques, au changement climatique et à la concurrence entre débouchés alimentaires et non alimentaires.

Ce secteur de l'économie française revêt un caractère stratégique pour l'économie française. La France compte 515 000 exploitations agricoles, employant 950 000 personnes. Les industries agroalimentaires quant à elles sont le premier secteur industriel français : 408 500 salariés travaillent dans 15 900 entreprises. C'est également le 2^e employeur industriel de France, l'ensemble contribuant à 3,1 % du PIB français. Néanmoins, même si sa balance commerciale reste encore globalement excédentaire, en 10 ans la France est passée du 2^e au 5^e rang mondial des exportateurs de produits agroalimentaires :

- principaux postes excédentaires : produits laitiers, produits céréaliers, boissons ou aliments pour animaux,
- principaux postes déficitaires : tabac, viandes ou fruits et légumes.

Il s'agit donc pour la filière de faire face à de nouveaux **défis de qualité, de sécurité et de compétitivité** tout en répondant toujours mieux aux enjeux sanitaires, sociétaux et environnementaux.

Dès lors, les acteurs français du secteur agroalimentaire appuient plus particulièrement les actions permettant de :

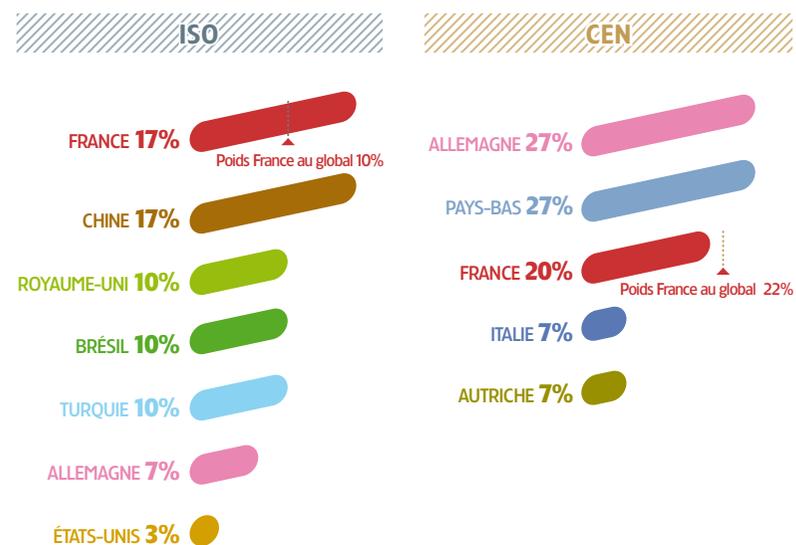
- rester à l'écoute des consommateurs,
- répondre aux évolutions réglementaires,
- favoriser l'établissement de la stratégie ISO 2016-2020 avec un accent particulier sur la cohérence du corpus des normes et la distinction de l'ISO des autres organismes développant des « standards ».
- favoriser le rayonnement de l'agriculture et l'agroalimentaire français et la conquête ou le développement des parts de marchés à l'international.

Pour appuyer cette stratégie, les acteurs français de l'agroalimentaire sont très actifs au sein des instances de normalisation internationales. À l'ISO et au CEN, respectivement 17 et 20% des comités techniques traitant de sujets

agroalimentaires sont sous responsabilité française. En particulier à l'ISO, la France continue d'occuper la 1^{re} position en nombre de responsabilités de structures techniques. Elle a ainsi augmenté le nombre des comités ou sous-comités techniques à secrétariat français et les animations françaises de groupes de travail. La Chine assure le même nombre de responsabilités de comités que la France (dont un en jumelage) mais anime un nombre encore relativement faible de groupes de travail du secteur (6% contre 32% par la France). Enfin, l'implication des pays émergents ou récemment émergés, tels que le Brésil (dont un jumelage avec la France), la Chine et la Turquie est manifeste.

Au niveau européen, les acteurs français sont moins impliqués. La normalisation européenne dans le domaine de l'agroalimentaire est principalement pilotée par l'Allemagne et les Pays-Bas, qui assurent à eux deux plus de la moitié des responsabilités de structures techniques.

Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

En 2012, la France a repris le comité technique européen sur les ustensiles en contact avec les denrées alimentaires (CEN/TC 194) et celui à l'international sur les articles en céramique, en verre et en céramique vitreuse (ISO/TC 166). Ces importantes nouvelles prises de responsabilité ont placé la France sur l'un des volets de la **sécurité sanitaire des aliments** : les matériaux au contact des denrées alimentaires (emballages, articles culinaires...). La réglementation a récemment évolué entraînant un besoin de mise à jour ou de développement de méthodes d'analyse.

En 2013 et 2014, les prises de responsabilité se sont concentrées sur des groupes de travail à l'international :

ISO		
2014	ISO/TC 34 SC 9 WG 19	Lignes directrices pour conduire des tests de croissance
	ISO/TC 34 SC 9 WG 20	Confirmation de Bacillus cereus
	ISO/TC 234 WG 8	Pêches et aquaculture - Durabilité
2013	ISO/TC 34 WG 16	Produits alimentaires - Bien-être animal
	ISO/TC 34 WG 17	Produits alimentaires - Activité de l'eau dans les produits alimentaires

À côté des normes volontaires de spécifications qui facilitent les relations clients-fournisseurs en définissant le cahier des charges des produits, la normalisation a développé un corpus de méthodes d'essais et d'analyses permettant de disposer de méthodes communes, comparables et fiables, pour évaluer la qualité des produits, diminuer les entraves aux échanges et réduire les litiges commerciaux.

Biens de consommation, sports et loisirs

Faits marquants

Dans le domaine des biens de consommation comme dans celui du sport et des loisirs, les acteurs français privilégient le niveau européen. En effet, la plupart des normes couvrant des produits, équipements et services de ces secteurs relèvent soit d'une Directive sectorielle Nouvelle Approche (Jouets, Navigation de plaisance, Équipements de protection individuelle,...), soit de la Directive sur la Sécurité Générale des Produits (DSGP).

Cette préférence pour le niveau européen s'illustre notamment par la différence du nombre de responsabilités de comités et sous-comités techniques entre le CEN – où la France occupe la première place avec 25% des responsabilités – et celle de l'ISO.

Dynamique française à l'ISO

Toutefois, depuis plusieurs années, l'implication des acteurs français à l'ISO est croissante, ce qui se traduit par l'animation de plus de groupes de travail (13% de ceux-ci sont à pilotage français en 2014). Ainsi, il est à noter la reprise en 2013 de l'animation du groupe de travail sur le **tourisme industriel** (ISO/TC 228 WG 9) auparavant sous responsabilité espagnole et la création de celui sur les méthodes d'essai pour les **artifices de divertissement** (ISO/TC 264 WG 4).

À l'ISO, par rapport à 2012, la hausse des prises de responsabilité par la **Chine** est frappante : la Chine assure le quart des responsabilités de comités et sous-comités ISO du secteur (voir également le focus sur l'implication croissante de la Chine à l'ISO et le retour d'expérience français – page 21). Cependant, parmi ces neuf comités et sous-comités pilotés par les Chinois, cinq sont gérés en jumelage avec un autre pays (l'Afrique du Sud, la Corée et le Japon). En ce qui concerne les groupes de travail ISO du domaine, 11% d'entre eux sont à animation chinoise.

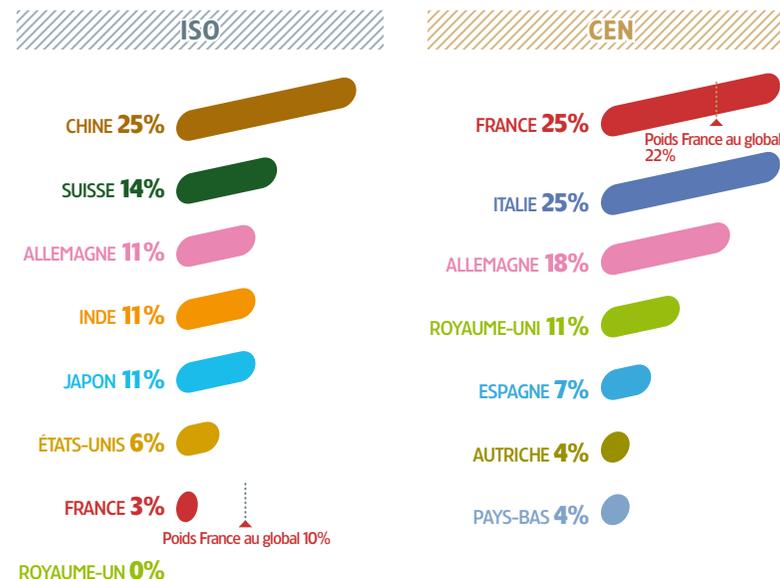
Prise en compte des évolutions des modes de consommation

Les **aspects fonctionnels des produits** et équipements, ainsi que la **qualité des services** – en particulier dans le secteur du tourisme – constituent également des axes de travail importants sur lesquels les acteurs français s'engagent, aussi bien au niveau européen qu'international. Une tendance lourde d'évolution des modes de consommation est le passage d'une économie de produit vers une

économie de service, dont l'une des manifestations est l'explosion du marché de l'occasion et donc de la question de la **sécurité des produits d'occasion**. Une première réponse normative vient d'être proposée par l'ISO, via la publication en 2014 d'une spécification technique sur le commerce frontalier des produits de seconde main (ISO/TS 20245).

Le développement durable et la responsabilité sociétale deviennent des composantes importantes des travaux, notamment sous les angles suivants : prise en compte de l'accessibilité, déclinaisons de l'ISO 26000 ou encore affichage environnemental des produits. Sur ce dernier thème, après une première phase d'expérimentation au niveau national, des travaux sont portés au niveau européen. Parmi les secteurs retenus, on retrouve notamment le textile, le cuir, les chaussures et la distribution, qui relèvent du domaine des biens de consommation, du sport et des loisirs.

Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

Parmi les nouvelles prises de responsabilités en 2013, on compte notamment le lancement de travaux au niveau européen sur les **trottinettes électriques** au sein du comité technique sur les véhicules légers motorisés (CEN/TC 354) à secrétariat français. L'année 2014 a été consacrée à la préparation de nouvelles prises de responsabilité sur des **sujets novateurs** qui ont abouti début 2015 dont un nouveau groupe de travail ISO sur la détection des noyades dans les piscines publiques (ISO TC 83 WG 4) et un nouveau comité européen sur la cigarette électronique (CEN/TC 437), approuvé en janvier 2015.

ISO		
2013	ISO/TC 228 WG 9	Tourisme et services connexes Tourisme industriel
	ISO/TC 264 WG 4	Artifices de divertissement Méthodes d'essai

CEN		
2013	CEN/TC 354 WG 4	Véhicules électriques légers et véhicules auto-équilibrés

Construction et urbanisme

Faits marquants

L'activité économique du secteur de la construction connaît une crise sans précédent. Plusieurs actions sont menées par les professionnels français et les pouvoirs publics afin de la relancer. Parmi celles-ci, le Ministère en charge du logement a notamment engagé une démarche visant à une simplification et une régulation des réglementations.

Pour s'inscrire dans cette dynamique, le CoS construction et urbanisme a engagé une réflexion pour trouver des solutions adaptées et ainsi soutenir le marché.

En outre, dans ce contexte économique difficile, la stratégie des acteurs de la normalisation française se doit d'intégrer les initiatives des secteurs du bâtiment, du génie civil, des travaux publics, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les acteurs français de la construction et de l'urbanisme articulent leur action en normalisation autour de trois axes :

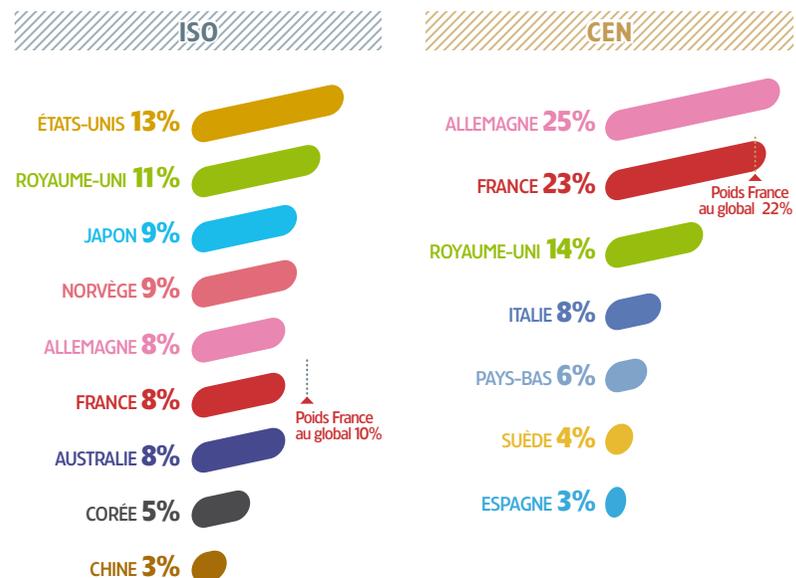
1. Être influent à l'échelon européen, sans toutefois oublier l'international, en s'appuyant notamment sur les nombreuses responsabilités françaises dans le domaine. La France occupe en effet près d'un quart des responsabilités de comités et sous-comités techniques au CEN et 8% à l'ISO.
2. Parier sur le développement durable, entre autres grâce aux nombreuses initiatives en matière d'aménagement durable et ses démarches opérationnelles tel les éco-quartiers. C'est également un moyen de promouvoir les structures européennes et internationales à responsabilité française comme :
 - le comité technique ISO à secrétariat français sur l'aménagement durable (ISO/TC 268) et son positionnement face aux autres démarches initiées (smart cities, indicateurs urbains...),
 - la présidence du sous-comité ISO sur le développement durable dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil (ISO/TC 59/SC 17),
 - le secrétariat du comité technique CEN sur la contribution des ouvrages de construction au développement durable (CEN/TC 350).
3. Promouvoir l'image de la construction, notamment au travers des technologies innovantes au service du secteur. Un nouveau comité technique au niveau européen, à secrétariat norvégien, sur la modélisation des données

d'un bâtiment et de son environnement a vu le jour courant 2014. Les acteurs français ont commencé à se mobiliser afin d'éventuellement se positionner pour l'animation française de groupe de travail au sein de ce comité. C'est l'un des enjeux forts pour 2015.

Les acteurs français de la normalisation dans le domaine de la construction et de l'urbanisme se sont depuis de nombreuses années fortement impliqués dans la normalisation européenne. En particulier sur l'élaboration de normes européennes volontaires donnant présomption de conformité à la directive de l'Union sur les produits de construction. Or l'année 2014 a été marquée par la très difficile mise en œuvre du nouveau cadre législatif européen sur les produits de construction¹. Cela a ralenti une partie importante des travaux normatifs européens.

¹ Règlement 305/2011/UE, dont l'ensemble des dispositions est entré en vigueur en juillet 2013.

Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

La normalisation volontaire dans le secteur de la construction est fortement poussée par des initiatives européennes. Les nouvelles prises de responsabilité françaises en 2013 et 2014 ne concernent d'ailleurs que le niveau européen :

CEN		
2013	CEN/TC 126 WG 9	Propriétés acoustiques des éléments de construction et du bâtiment Système de cloison sèche en plaque de plâtre
	CEN/TC 166 SC 2 WG 2	Cheminées métalliques Produits pour les systèmes de cheminée
	CEN/TC 226 WG 3	Equipements de la route Sécurité dissidente

De plus, la France gère le groupe de coordination européen (CEN-CENELEC-ETSI) « villes et communautés durables et intelligentes ». Veiller à la cohérence des orientations prises par ce groupe de coordination et à son positionnement face aux développements liés (smart grids, smart water grids...) est l'un des enjeux forts de 2015. Comme autre enjeu, outre les travaux sur la maquette numérique à approfondir pour qu'elle soit applicable par tous, la question de l'accessibilité dans le cadre bâti pourra peut-être amener des développements normatifs.

Électrotechnologies

Faits marquants

Dans un contexte où la place des acteurs français est stable au CENELEC et en légère progression à l'IEC, les enjeux et perspectives de la normalisation volontaire dans le domaine des électrotechnologies aux niveaux européen et international peuvent être organisés selon trois grandes thématiques :

- le développement des infrastructures de demain autour du « smart »,
- l'approfondissement du déploiement du développement durable,
- le renforcement de la prise en compte de la sécurité des installations et de la santé des personnes.

Développer les infrastructures de demain, dont notamment :

- les **réseaux intelligents et communicants** (« smart grids ») : la France est fortement impliquée dans les travaux européens sur les réseaux intelligents et communicants (« smart grids »), contribuant à en préciser les contours et accorder les positions des acteurs. Forts de cette expertise, les acteurs français entendent se positionner au niveau international,
- les **villes et communautés intelligentes** (« smart cities ») : l'expérience et les résultats obtenus (outils, méthodes) dans le cadre des travaux relatifs aux réseaux électriques intelligents contribuent à l'organisation des travaux sur la ville intelligente. Des travaux ont notamment été menés dans le cadre d'une approche orientée système par un groupe d'évaluation système (SEG). Au niveau européen, un groupe de coordination CEN-CENELEC sur les villes et communautés durables et intelligentes contribue à préciser ces enjeux et les domaines les plus concernés pour les villes européennes,
- les **bâtiments intelligents et communicants** (« smart building ») : les travaux dans ce domaine se limitaient pour l'essentiel au niveau européen. Cela est en train de changer notamment avec la mise en place à l'IEC d'un nouveau groupe de travail (GT 12) traitant de la sécurité, de la compatibilité électromagnétique et de l'installation des systèmes électroniques pour les foyers domestiques et les bâtiments. Ce groupe est rattaché au comité technique IEC couvrant le petit appareillage (IEC/TC 23).

Prendre en compte les besoins en terme de développement durable avec :

- les **évolutions dans le domaine industriel** : les réflexions sur l'industrie intelligente et le thème porteur de l'usine numérique ont suscité de nombreuses initiatives et la mise en place de nouvelles structures, comme le groupe stratégique de l'IEC « industry 4.0 – Smart Manufacturing » (IEC SMB/SG 8), établi en 2014, avec pour mission de coordonner les travaux de normalisation à l'IEC en lien avec l'ISO, l'ISA¹ et l'IEEE²,
- la **maîtrise de l'énergie** (efficacité énergétique, management des énergies décarbonées) : un comité consultatif de l'IEC/SMB (poursuivant des travaux menés par le groupe stratégique (SG1) qu'il a remplacé) a été mis en place sur l'efficacité énergétique. Un thème qui constitue un axe majeur du déploiement de l'influence française à l'international. De plus, de nombreux développements normatifs sont attendus sur les énergies décarbonées, tels les piles à combustible, l'hydrogène, le nucléaire, l'éolien ou l'hydraulique. Sur ce dernier secteur, on constate un regain d'intérêt des acteurs français pour les travaux internationaux sur les hydroliennes, exploitant l'énergie des courants de marées ou de rivières. C'est par exemple le cas du comité technique de l'IEC sur l'énergie hydraulique (IEC/TC 114 énergie hydraulique – convertisseurs de l'énergie des vagues, des marées et des courants marins),
- l'**utilisation plus efficace des ressources** avec le développement de l'économie circulaire, le management des substances et l'éco-conception. Sur ce dernier sujet, entre autre dans le cadre de la mise en œuvre de demandes de la Commission européenne (mandat M/495 relatif à l'écoconception des produits), un important programme de normalisation est en cours. Ils concernent entre autre l'efficacité des machines tournantes électriques, la réduction des pertes des transformateurs de puissance, la conception d'applications spécifiques (ventilation, réfrigération...) d'appareils d'éclairage ou encore des ordinateurs et serveurs d'entreprises.

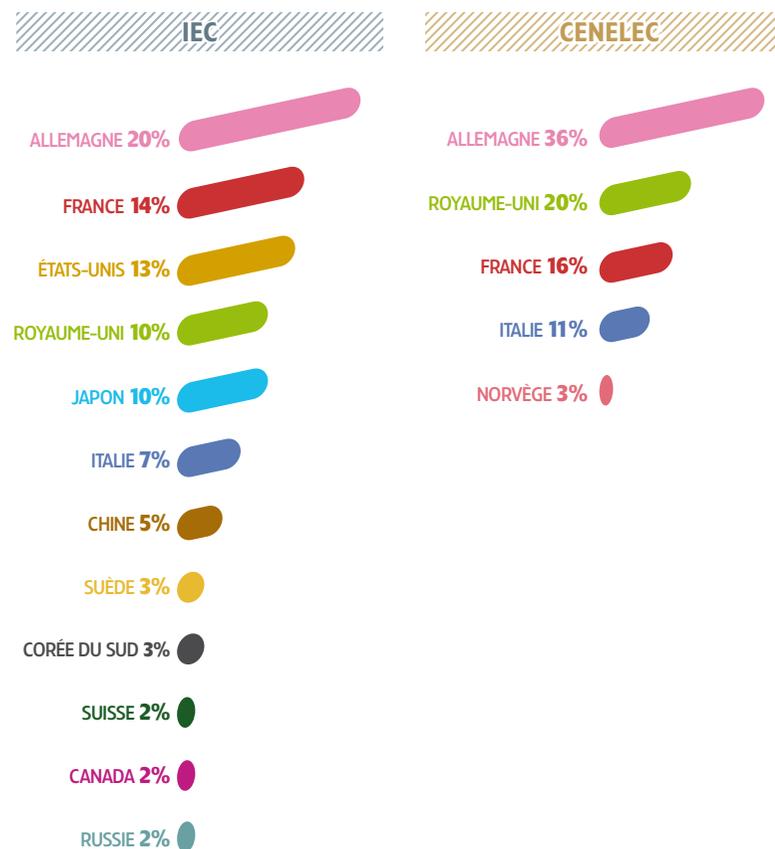
¹ ISA : International Society of Automation

² IEEE : Institute of Electrical and Electronics Engineers

Renforcer la prise en compte de la sécurité des installations et de la santé des personnes, et notamment :

- des **installations électriques** : au niveau international, les aspects d'efficacité énergétique, la prise en compte des implications des « smart grids » sur les installations, le développement de la distribution en courant continu, la connectivité aux réseaux des énergies renouvelables (photovoltaïque et éolien entre autre) ainsi que l'alimentation des véhicules électriques sont les principaux domaines dans lesquels les travaux de normalisation engagés en 2014 seront poursuivis. Il faut souligner que les documents réalisés au niveau français génèrent bien souvent des contributions au niveau international (par exemple pour les installations photovoltaïques ou les infrastructures de recharge des véhicules électriques) et qu'ils ont une influence qu'il est important de conserver, voire de renforcer,
- en anticipant les besoins liés au vieillissement de la population (« **silver économie** ») : les travaux du groupe stratégique créé par l'IEC sur l'assistance à l'autonomie à domicile ont conduit à initier une démarche système et à la mise en place, en 2014, d'un comité système sur ce thème (SyC AAL),
- avec les **applications de défense** : du fait de l'implication des acteurs français de la défense dans la normalisation en électrotechnologies (par exemple sur les questions de sûreté de fonctionnement et d'obsolescence des composants électroniques), il apparaît important de promouvoir à l'international les documents normatifs français existant sur la fiabilité prévisionnelle des composants électroniques.

Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

IEC		
2014	Comité système (SyC Smart Energy)	Aspects système de la gestion intelligente de l'énergie électrique

Énergie (gaz, pétrole et utilisation rationnelle de l'énergie)

Faits marquants

Les acteurs français de l'énergie mènent de front deux priorités complémentaires :

- d'une part, mieux utiliser l'énergie sur l'ensemble du cycle de vie grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Ceci afin d'apporter une réponse concrète dans la lutte contre le changement climatique et alléger la facture d'importation de pétrole et gaz. Cela inclut les actions pour réduire la demande notamment à travers les économies d'énergie.
- d'autre part, diversifier davantage les ressources. Les filières du pétrole et du gaz engagent des ressources humaines et financières importantes en recherche et investissent pour les énergies renouvelables. Parallèlement, elles visent à compenser la déplétion des gisements par des ressources plus profondes, plus difficiles voire non conventionnelles, toutes nécessaires.

Les parties prenantes françaises sont très impliquées dans les structures de **normalisation européenne** relatives aux énergies, assurant à fin 2014, plus d'un quart des secrétariats techniques CEN ou commun au CEN-CENELEC de ce domaine. Cette forte implication française concerne aussi bien le secteur du nucléaire – avec la création en 2013 d'un nouveau comité technique (CEN/ TC 430)¹ –, que celui du gaz² ainsi que les travaux relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie, ce qui compense le retrait d'un comité européen dans le domaine du pétrole³.

Dans le **secteur du gaz**, les travaux de normalisation sont largement menés de longue date au niveau européen. En effet, l'Europe du gaz est une réalité depuis plusieurs décennies, notamment au travers des réseaux transeuropéens. Sa consolidation s'est encore renforcée après la mise en place début 1990 des directives de type Nouvelle Approche sur les appareils à gaz (sécurité, rendement, etc.). Celle-ci a conduit à la mise en chantier de nombreuses normes européennes nécessaires à la construction du marché européen du gaz.

Parmi les priorités au niveau européen pour le gaz, on compte notamment :

- le 3^e paquet énergie sur l'ouverture du marché intérieur du gaz naturel, en particulier l'interopérabilité des réseaux et les aspects techniques liés à la régulation du marché,
- les forums sectoriels du CEN dans le domaine du gaz, celui sur les infrastructures et surtout celui sur les utilisations (animé par un français),
- le comptage intelligent et les réseaux intelligents.

Les enjeux pour les acteurs français du gaz se situent également au niveau international avec l'évolution vers l'ISO, observée depuis plusieurs années, dans le domaine du gaz naturel liquéfié (GNL), des stations de remplissage de gaz naturel véhicule (GNV) ou, plus récemment, de la cuisson domestique. Et cela dans un contexte où, à l'horizon 2019, la Chine devrait voir sa consommation de gaz augmenter. Celle-ci a d'ailleurs augmenté de 13,3% en 2013 et devrait doubler entre 2014 et 2019.

Dans le **secteur du pétrole**, au niveau international, l'année 2014 a entre autres été marquée par la situation conflictuelle entre l'API (Institut Américain du Pétrole) et l'ISO, posant le problème des sanctions internationales contre l'Iran ou la Russie.

Parmi les priorités du secteur du pétrole, on compte notamment :

- les biocarburants avancés, en particulier ceux issus de biomasse qui ne sont pas en compétition avec l'alimentation (groupes de travail au niveau ISO pour les bio-essences et le bio-diesel du sous-comité technique sur les biocombustibles liquides – ISO/TC 28/SC 7),
- les spécifications des bitumes routiers (EN 12591) dont les caractéristiques et performances d'usage sont développées dans le cadre du comité technique, à secrétariat français, sur les liants bitumineux (CEN/TC 336),
- l'évolution des technologies utilisant les produits pétroliers pour la production de chaleur.

Parmi les enjeux transversaux au domaine de l'énergie, ont également été identifiés :

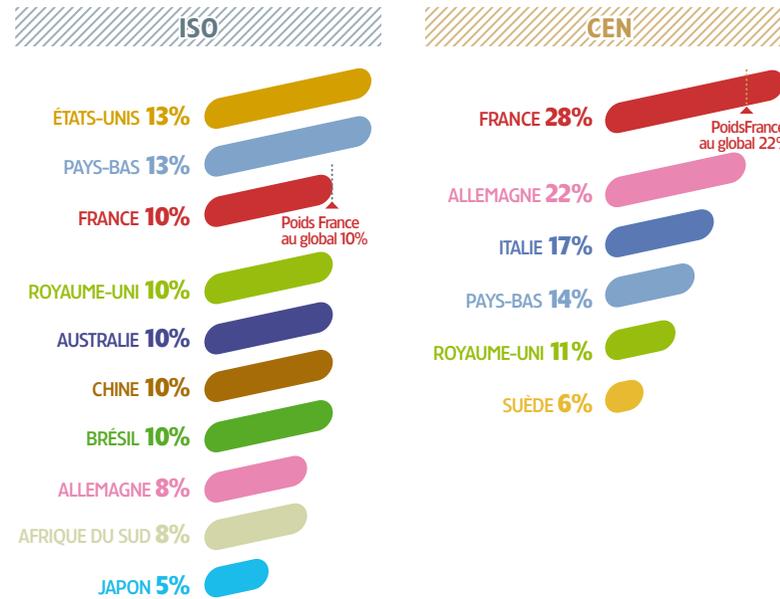
- le management de l'énergie (ISO/TC 242) et l'évaluation des économies d'énergie (ISO/TC 257). Dans ce domaine, la France est à l'initiative de nouveaux sujets proposés en 2014,
- le captage et le stockage du CO₂ dans le cadre des travaux du comité ISO sur le sujet (ISO/TC 265),
- la contribution aux travaux des comités CEN et ISO sur la production durable de bioénergie (CEN/TC 383 et ISO/PC 248),
- les produits biosourcés (CEN/TC 411) grâce à l'amélioration de la connaissance de l'empreinte environnementale, en définissant des critères de durabilité et leurs méthodes d'application dans les analyses de cycle de vie.

Le nombre des enceintes de normalisation européenne et internationale relatives à des filières énergétiques et celles en lien avec l'utilisation rationnelle de l'énergie est particulièrement élevé. Cela a entraîné un **besoin croissant de coordination** auxquels les niveaux européens et internationaux répondent différemment. A l'ISO, un groupe consultatif stratégique sur l'énergie (SAG-E) a remis son rapport final dont les recommandations restent à approfondir. Au niveau européen, plusieurs enceintes de coordination ont été mises en place comme des forums sectoriels (sur le management de l'énergie, le gaz ou le nucléaire notamment) et des groupes de coordination, commun au CEN et au CENELEC. Ainsi, le groupe de coordination « Eco-conception des produits liés à l'énergie », à secrétariat français, coordonne notamment la réponse aux nombreux projets de demandes de normalisation de la Commission européenne dans le domaine.

Enfin, la France anime un comité de projet commun à l'ISO et l'IEC sur la terminologie dans le contexte d'un marché en pleine mutation (ISO/IEC JPC2 à secrétariat français).

¹ En complément du secrétariat du comité technique ISO sur le sujet (ISO/TC 85).
² Comités techniques CEN sur les appareils ménagers de production d'eau chaude utilisant les combustibles gazeux (CEN/TC 48), appareils de grande cuisine utilisant les combustibles gazeux (CEN/TC 106), chauffage au gaz décentralisé (CEN/TC 180), appareils pour gaz de pétrole liquéfiés (CEN/TC 181), gaz d'essai, pressions d'essai et catégories d'appareils (CEN/TC 238), installations et équipements relatifs au GNL (CEN/TC 336).
³ Si à fin 2014, le comité technique européen sur les équipements pétroliers en mer (CEN/TC 12) était bien à responsabilité française et apparaît dans ces statistiques, le secrétariat de ce comité était en cours de réattribution début 2015.

Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

ISO		
2014	ISO/TC 67 SC 5 WG 1	Tubes de cuvelage et de production, tiges de forage
CEN		
2013	CEN/TC 430	Énergie nucléaire, technologies nucléaires et protection radiologique
	CEN/TC 19 WG 14	Carburants et combustibles gazeux et liquides, lubrifiants et produits connexes Propriétés d'écoulement à froid du gazole



Environnement et responsabilité sociétale

Faits marquants

Parmi les grands sujets mobilisateurs, le **changement climatique** est un enjeu qui incite les États comme les entreprises à améliorer leur empreinte environnementale. La normalisation volontaire est essentielle dans l'accompagnement de l'ensemble des acteurs. Elle constitue un moyen important permettant de mieux prendre en compte les chaînes clients-fournisseurs dans l'industrie et les services au niveau mondial et d'aborder les questions de développement durable et de responsabilité sociétale des organisations en appui aux textes internationaux et européens dans ce domaine.

Avec la tenue fin 2015 de la conférence sur le changement climatique à Paris, de fortes attentes s'expriment. Les acteurs français sont mobilisés sur les programmes d'action en faveur de la remédiation et de l'adaptation au changement climatique. Ils participent ainsi activement au groupe de coordination CEN-CENELEC sur l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'au comité de coordination ISO sur le changement climatique. Ces nouveaux groupes de coordination ont été mis en place en 2014. Le groupe du CEN-CENELEC est né en réponse à une demande de la Commission européenne. Il est chargé de coordonner les travaux d'élaboration de normes en soutien à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE sur le changement climatique (M/526). Le comité ISO est quant à lui chargé d'élaborer une stratégie de normalisation en réponse à la problématique internationale du réchauffement planétaire.

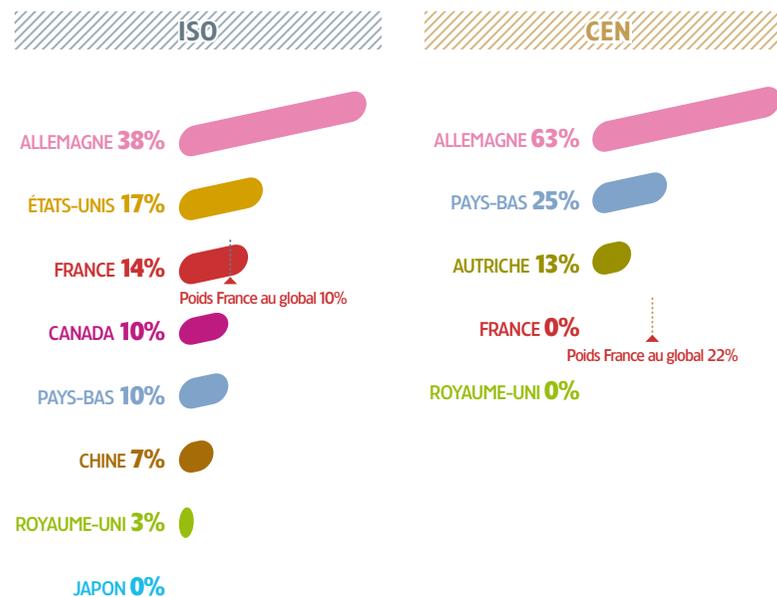
Au niveau européen, les questions de **transparence du reporting environnemental et sociétal** prennent de l'ampleur, de même **l'économie circulaire** devient une problématique à part entière.

- L'approche développée en Europe sur l'affichage environnemental s'appuie sur les travaux effectués dans le cadre de la plate-forme ADEME-AFNOR : pour une mise en œuvre efficace et cohérente au sein du marché unique et sur l'expérimentation de nouvelles méthodes (comme l'initiative « Product / organization environmental footprint »). Les travaux à prendre en compte par la normalisation sont de plus en plus systémiques et intersectoriels, ce qui entraîne un besoin accru de coopération et de coordination entre les organismes de normalisation et entre les secteurs concernés.
- C'est également une approche systémique qui est mise en place pour le traitement de l'économie circulaire, en intégrant efficacité des ressources et recyclage ainsi que réutilisation accrue et élargie. Ainsi, la Commission

européenne a publié en juillet 2014 le plan « Vers une économie circulaire : programme zéro déchet pour l'Europe » qui sera revu en 2015. Les réflexions menées en France par les pouvoirs publics confirment également la nécessité de considérer la pertinence de l'outil normatif en matière d'économie circulaire. Des réflexions seront menées par les acteurs français dans une perspective européenne (voire internationale) sur la complémentarité entre normalisation volontaire et réglementation, les projets de recherche sur financement européen (programme Horizon 2020) et les besoins de vocabulaire.

À l'international, l'heure est à l'approfondissement de certains thèmes de la **responsabilité sociétale** qui permettent d'aider les acteurs en terme d'achats responsables, de santé/sécurité, de compliance ou de gouvernance. Au niveau européen, des projets de la Commission européenne sont attendus dans le domaine de la responsabilité sociétale.

Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

Les secteurs de l'environnement et de la responsabilité sociétale continuent de connaître un dynamisme certain du point de vue de la normalisation. On perçoit également une volonté de mieux organiser les travaux normatifs et d'en améliorer la coordination.

La place de l'Allemagne est prépondérante aussi bien au niveau européen qu'international et s'est encore renforcée en 2014 avec la reprise, aussi bien au CEN qu'à l'ISO des comités techniques sur les questions d'acoustique (CEN/TC 211 et ISO/TC 43), qui étaient auparavant sous responsabilité danoise. On ne note pas d'évolution remarquable dans la répartition des responsabilités par pays, la place de la France restant stable, assurant la responsabilité de 18% des groupes de travail du CEN et de 15% de ceux de l'ISO dans le domaine de l'environnement et de la responsabilité sociétale.

ISO		
2013	ISO/TC 207 SC 4 WG 5	Management environnemental Vérification des technologies environnementales
	ISO/TC 207 SC 7 WG 4	Quantification et déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre au niveau des organisations
	ISO/TC 265 WG 5	Captage, transport et stockage géologique du CO ₂ – sujets transverses

CEN		
2013	CEN/TC 264 WG 39	Qualité de l'air - Échantillonnage en continu du pollen et analyse



Grand cycle de l'eau

Faits marquants

Les acteurs français de la normalisation volontaire dans le domaine du Grand cycle de l'eau articulent leurs réflexions et travaux afin de répondre à trois grands défis majeurs : un défi environnemental (préservation de la ressource en eau), un défi sanitaire (protection de la santé humaine) et un défi en matière de performance économique (optimisation des organisations et des process).

Parmi les priorités définies par les acteurs français, les points suivants marquent les tendances actuelles dans les travaux de normalisation aux niveaux européen et international. Des travaux sur lesquels il s'agit de valoriser l'expertise française.

S'impliquer dans la réorganisation des travaux européens sur la caractérisation environnementale

Prendre une part active dans les réflexions en cours sur la réorganisation des travaux européens sur les méthodes de mesure environnementale, en concertation avec les acteurs français de l'environnement, et en lien avec les développements internationaux (ISO). L'objectif étant de favoriser les synergies horizontales pour l'ensemble des matrices liquides et solides (eau, boues issues du traitement de l'eau, sols, bio-déchets...).

Développer et harmoniser les méthodes d'analyse de la qualité de l'eau

Tant aux niveaux européen qu'international, le besoin de cohérence et de complémentarité entre les différentes méthodes d'analyse de la qualité de l'eau a été identifié, afin de prendre en compte les paramètres chimiques, microbiologiques, biologiques et hydro-biologiques. En particulier, l'harmonisation et le développement de méthodes d'orientation pour la détermination des virus, bactéries et polluants organiques/inorganiques dans l'eau sont des thématiques en plein essor.

Garantir un assainissement de qualité des eaux usées

La récupération de l'eau de pluie ou l'utilisation des eaux usées traitées, afin de préciser les conditions dans lesquelles elles peuvent être pratiquées sans risque, est l'un des sujets en développement sur lequel valoriser l'expertise française.

Valoriser les modèles de gouvernance des services de l'eau

S'investir dans les thématiques en développement autour des services de l'eau, telles que : la gestion de crise, la gestion du patrimoine, le benchmarking des services de l'eau, la gestion des eaux pluviales ou encore la prévention des fuites en eau... Articuler les travaux normatifs sur les services de l'eau avec les autres services, tels que l'énergie, les transports ou encore la gestion des déchets. Ceci dans l'optique de villes et de territoires à la fois durables et intelligents.

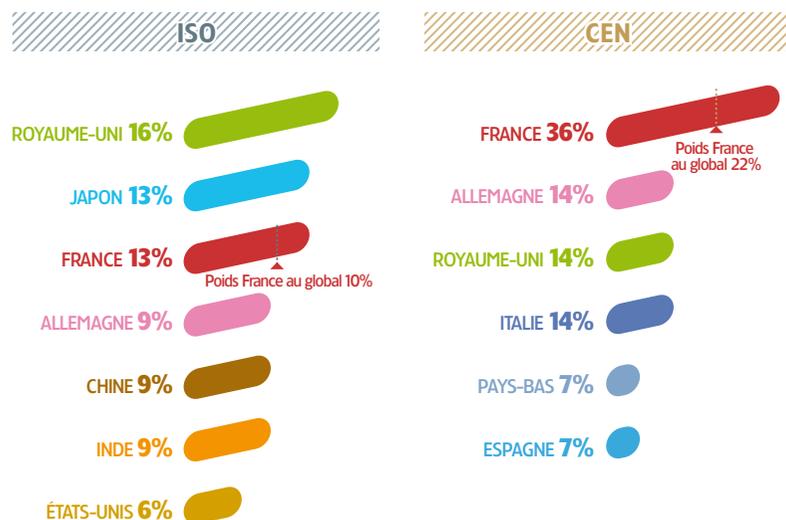
Manager les ressources alternatives en eau

Le sujet de la réutilisation de l'eau monte en puissance comme nouvelle thématique en normalisation au niveau international. Si des travaux internationaux ont débuté sur le « water re-use » appliqué à l'irrigation, la problématique s'élargit progressivement à toutes les applications : la réutilisation des eaux usées traitées en zone urbaine, en milieu industriel... ainsi qu'aux aspects transverses comme l'évaluation des risques et de la performance.

S'impliquer dans les technologies innovantes

Les diverses applications de technologies innovantes au secteur de l'eau (compteurs intelligents, nanotechnologies, technologie des fines bulles, méthodes de détection génétique sur des modèles in vivo fondée sur un essai transcriptionnel...) en cours d'élaboration aux niveaux européen et international, constituent d'importantes pistes de développement. Les acteurs de l'eau veilleront à la prise en compte des spécificités de leurs métiers.

Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

Les acteurs français peuvent s'appuyer sur les responsabilités françaises actuelles au niveau européen et international pour :

Caractériser la qualité et valoriser les boues issues du traitement de l'eau

Après la création du nouveau comité technique ISO sur les boues issues du traitement de l'eau (ISO/TC 275) piloté par la France, les acteurs français poursuivent leurs efforts avec le lancement de nouveaux sujets se traduisant par de nouveaux groupes de travail.

Développer des réseaux d'eau sûrs, durables et intelligents

Des thèmes transverses, tels que la durabilité des canalisations et différents matériaux les constituant sont en train d'émerger. Ils pourraient déboucher sur des travaux de normalisation (questions de durabilité, analyse du cycle de vie, comparaison des performances ou encore terminologie et concepts communs

du cycle de l'eau pour les différents produits...). Dans le cadre du comité technique « Tuyaux, raccords et accessoires en fonte et leurs assemblages » (CEN/TC 203), à présidence et secrétariat français, AFNOR s'est positionnée avec succès en mai 2014 sur le secrétariat d'un groupe de travail chargé de réviser les normes harmonisées sur les tuyaux en fonte ductile pour le transport des eaux usées.

Ce dynamisme des acteurs français dans le secteur du grand cycle de l'eau se reflète notamment dans le nombre de nouvelles structures techniques remportées par AFNOR en 2013 et 2014 :

ISO		
2014	ISO/TC 147 SC 4 WG 12	Contrôle de la qualité analytique des milieux microbiologiques
	ISO/TC 275 WG 2	Méthodes de caractérisation
	ISO/TC 275 WG 3	Digestion
	ISO/TC 275 WG 5	Procédés thermiques
2013	ISO/TC 275	Valorisation, recyclage, traitement et élimination des boues

CEN		
2014	CEN/TC 203 WG 9	Révision des normes EN 545, EN 598 et EN 969 : normes harmonisées sur les tuyaux en fonte ductile pour le transport des eaux usées

Information et communication numérique

Faits marquants

Le numérique poursuit une mutation profonde vers les services. Il devient incontournable dans tous les secteurs du développement économique. Il est ainsi moteur de croissance en lien avec la désintermédiation qui a touché la culture, l'hôtellerie ou les taxis et qui va continuer à faire émerger de nouveaux modèles dans tous les secteurs. Toutefois, ce développement suscite également des craintes du fait des risques en matière de cybercriminalité et d'éventuelles dérives telles que les faux avis de consommateurs, l'exploitation abusive des données personnelles et les traces que chacun laisse sur les réseaux.

La normalisation volontaire, grâce à son fonctionnement basé sur la recherche du consensus associant l'ensemble des parties prenantes, est un outil susceptible d'apporter une forte contribution à la mise en œuvre des politiques publiques et à l'accroissement de la **confiance numérique**. Forte de son expérience acquise lors de l'élaboration de la norme française sur les avis fiables en ligne, la France a proposé la mise en place d'un nouveau comité technique au niveau international sur la **réputation en ligne** (ISO/TC 290), créé en février 2014. L'un des enjeux actuels est de s'appuyer sur ce leadership français pour, par exemple, évaluer les besoins potentiels comme les outils comparateurs sur Internet.

La France a également obtenu la création, en novembre 2014, d'un nouveau comité au niveau européen en lien avec ce sujet, un comité commun au CEN et CENELEC sur la **gestion des données privées** dans les produits et les services (CEN/CENELEC JWG 8).

Enfin sur cette même question de la confiance numérique et en rapport avec le développement du commerce électronique, 2014 a vu, au niveau européen, la mise en place d'un nouveau comité de projet sur la **facture électronique** (CEN/PC 434). Ce comité, dont le secrétariat est assuré par les Pays-Bas, est chargé d'élaborer une norme européenne et des rapports techniques en réponse à une demande de la Commission européenne afin d'améliorer l'interopérabilité des factures électroniques. La facture électronique sera en effet obligatoire pour les marchés publics en 2017, puis en 2020 pour les PME et les TPE. Avec cette nouvelle responsabilité de comité technique, les Pays-Bas confortent leur rôle majeur dans ce domaine au niveau européen.

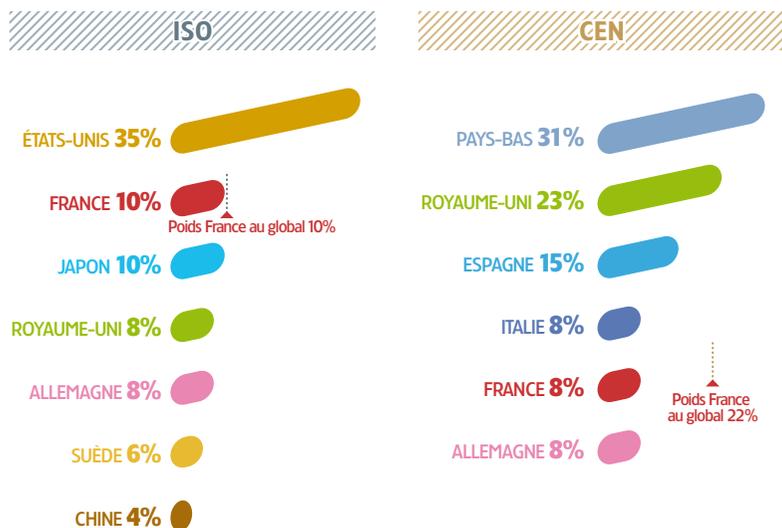
Une autre révolution est en cours avec la multiplication des **objets connectés** (ils seraient au nombre de 50 milliards vers 2020 selon les dernières prévisions). Ce sujet porte sur un domaine extrêmement large puisqu'il concerne aussi bien les cartes et autres dispositifs d'identification et d'authentification, que les équipements industriels tels que les compteurs intelligents, les réseaux domestiques, l'identification par radiofréquence, les smartphones et autres tablettes, les nouveaux produits connectés qui commencent à être commercialisés comme les montres, lunettes, vêtements... Ceci confère aux systèmes d'information un caractère diffus mais aussi un ancrage avec les systèmes physiques. L'une des conséquences est que certains sujets doivent faire l'objet d'une analyse globale supposant une approche intégrée des systèmes physiques et numériques qui deviennent indissociables.

La sécurité entre typiquement dans cette problématique. La coordination des travaux internationaux de normalisation en matière de sécurité a connu une importante évolution en 2014 avec la mise en place, effective au 1^{er} janvier 2015, d'un nouveau comité technique dédié à la sécurité (ISO/TC 202). Ce nouveau comité, à secrétariat suédois, regroupe les activités au préalable réparties entre plusieurs comités techniques, entraînant la dissolution de trois comités existants² et la reprise d'une partie du programme de travail d'un autre².

¹ TC 223 (sécurité sociétale), TC 247 (mesures de prévention et de lutte contre la fraude), PC 284 (systèmes de management des opérations de sécurité privée – exigences et recommandations).

² La série des normes ISO 28 000 du TC 8 (navires et technologie maritime).

Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

En complément des deux nouveaux comités techniques ISO et d'un comité CEN-CENELEC remportés par la France en 2014, on peut noter l'aide apportée par AFNOR au consortium WLA (*World Lottery Association*). Il s'agissait de faire reconnaître par l'ISO, sous forme d'accord d'atelier international (IWA - *International Workshop Agreement*), les spécifications dont le WLA est à l'origine et qui s'appuient sur la norme internationale générique ISO 27001.

ISO		
2014	ISO/TC 290	Réputation en ligne
	IWA	Exigences de sécurité des informations concernant les opérations de jeux et de loterie

CEN		
2014	CEN/CENELEC JWG 8	Gestion des données privées dans les produits et les services

Ingénierie industrielle, biens d'équipements et matériaux

Faits marquants

La normalisation volontaire dans le secteur de l'ingénierie industrielle, des biens d'équipements et des matériaux est une des plus anciennes. Les premiers comités techniques internationaux dans ce domaine ont ainsi été créés dès 1947 : filetages (ISO/TC1), éléments de fixation (ISO/TC 2), roulements (ISO/TC 4), tuyauterie en métaux ferreux et raccords métalliques (ISO/TC 5).

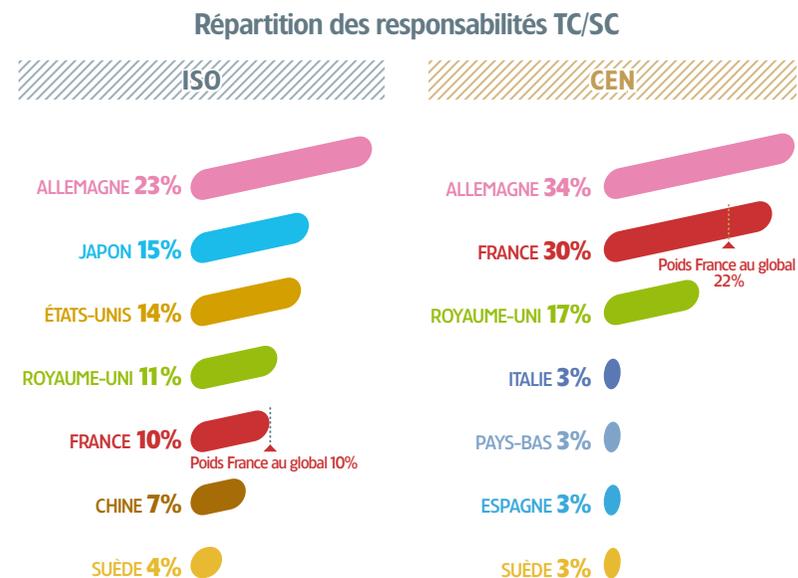
La normalisation de ce secteur compte un nombre élevé de structures de travail avec plus de 200 comités et sous-comités ISO et près de 600 groupes de travail dépendant de ces comités. Ce nombre reste stable, entre les mises en sommeil et dissolutions de certains comités – tels ceux sur le zinc et les alliages de zinc (ISO/TC 18 et ses sous-comités) ou celui sur les engins de manutention continue (ISO/TC 101) – et les créations, comme pour les charriots de manutention (ISO/TC 110/SC 5) piloté en jumelage par l'Allemagne et la Chine.

Aucune forte variation de la répartition des responsabilités de comités et sous-comités techniques ISO entre les pays n'est observée par rapport à 2012. L'Allemagne renforce encore son influence, assurant le secrétariat de près d'un quart des comités et sous-comités techniques et des groupes de travail du secteur. Le Japon – qui pilote des comités historiques comme celui sur l'acier (ISO/TC 17) ou des sous-comités dans le domaine des métaux légers (ISO/TC 79) – conforte lui aussi son influence. Il a ainsi proposé et obtenu en 2013 la création d'un nouveau comité sur la technologie innovante des fines bulles (ISO/TC 281). Pour les Etats-Unis, en 3^e position en nombre de responsabilité de comités techniques, l'enjeu principal est sans doute de permettre aux standards des importants organismes américains développant des normes, tels que ASME, ASTM ou SAE, de développer encore leur influence à l'ISO. Viennent ensuite, avec le même niveau de responsabilité, le Royaume-Uni et la France, cette dernière ayant notamment repris en 2013 le pilotage du comité technique sur la robinetterie (ISO/TC 153).

Au niveau européen, l'implication française est bien plus élevée que celle britannique. Là aussi la répartition des responsabilités est stable. L'Allemagne est en tête avec plus d'un tiers des responsabilités de comités et groupes de travail, suivie de la France (30% des comités techniques et 22% de l'animation des groupes de travail) et du Royaume-Uni (17% des comités techniques et des groupes de travail).

La stabilité des positions des différents pays ne doit pas cacher les évolutions en cours et les nouveaux enjeux dans le secteur de l'ingénierie industrielle, des biens d'équipements et des matériaux. Face à la mondialisation des marchés et dans un univers très fortement concurrentiel, les entreprises du secteur recherchent en permanence la différenciation par l'innovation et l'intégration de nouvelles technologies (assemblage multimatériaux, capteurs, matériaux composites, traitement de surface, fabrication additive, matériaux avancés, biotechnologies, simulation numérique). Leur objectif premier est de gagner en compétitivité et d'accroître la valeur ajoutée de leurs produits et leurs services associés, tout en préservant leur image et réputation.

À ceci s'ajoutent les enjeux environnementaux qui appellent des réponses concertées : développement durable, maîtrise de l'énergie, valorisation des matériaux ou des équipements industriels en fin de vie, écoconception, utilisation durable des matériaux...



Nouvelles prises de responsabilités par la France

Suite à une proposition française présentée en octobre 2014 et adoptée en janvier 2015, la France assure le pilotage d'un nouveau comité CEN sur la fabrication additive. Elle a également obtenu de nouvelles responsabilités dans le domaine de l'ingénierie industrielle, des biens d'équipements et des matériaux en 2013 et 2014 :

ISO		
2014	CEN/TC 193 SC 1 WG 14	Essais et exigences pour le collage des bois feuillus et des bois modifiés chimiquement
2013	CEN/TC 156 WG 23	Lignes directrices sur le contrôle des systèmes de ventilation et de la climatisation

CEN		
2014	ISO/TC 4 SC 5 WG 2	Rouleaux cylindriques en céramique
2013	ISO/TC 153	Robinetterie
	ISO/TC 44 SC 10 WG 12	Energies de soudage
	ISO/TC 155 WG 3	Détermination du nickel Méthode par spectrométrie d'émission atomique avec source à plasma induit par haute fréquence
	ISO/TC 155 WG 5	Nickel et alliages de nickel



Management et services

Faits marquants

Les activités regroupées dans ce domaine sont organisées en trois segments : le management, les méthodes et outils associés et enfin les services.

Les activités en normalisation afférentes au management et à ses outils et méthodes associés sont principalement menées au niveau international (ISO). Si le segment services est plus particulièrement développé au niveau européen (notamment sous l'impulsion de la Commission européenne), l'ISO n'est pas en reste. Elle s'est en effet fixée, parmi ses objectifs prioritaires de 2015, la définition d'une stratégie cohérente pour la normalisation internationale dans les services, et ce suite à une intervention de l'Organisation mondiale du commerce lors de l'Assemblée générale de l'ISO en septembre 2014.

Le nombre des projets au niveau européen est en hausse par le jeu des reprises en Europe des travaux internationaux. On compte ainsi 25 groupes de travail actifs au CEN dans le domaine en 2014 contre 18 en 2011 (dont 36% sont animés par la France). Au plan international, l'activité reste bien plus importante, avec 125 groupes de travail ISO actifs dans le domaine du management et des services en 2014.

Au niveau européen, l'activité en normalisation est orientée par les travaux du **groupe stratégique européen pour les services (SAG-S)** mis en place par le CEN. Ce groupe stratégique organise la réponse à la demande de normalisation de la Commission européenne sur les normes horizontales de services (mandat M/517). Ce mandat encourage l'élaboration de normes européennes volontaires visant à faciliter la compatibilité entre les services fournis par des prestataires d'États membres différents, l'information du destinataire et la qualité des services. En 2014 s'est achevée la première phase de ce mandat qui consistait à identifier 6 à 7 sujets pour lesquels des normes horizontales seront développées.

Les travaux normatifs européens ont également été marqués en 2014 par le lancement des travaux consacrés à l'**excellence de service**, selon une approche transversale, dans le cadre d'un nouveau comité de projet à secrétariat allemand (CEN/PC 420). La publication de la norme est attendue pour fin 2015.

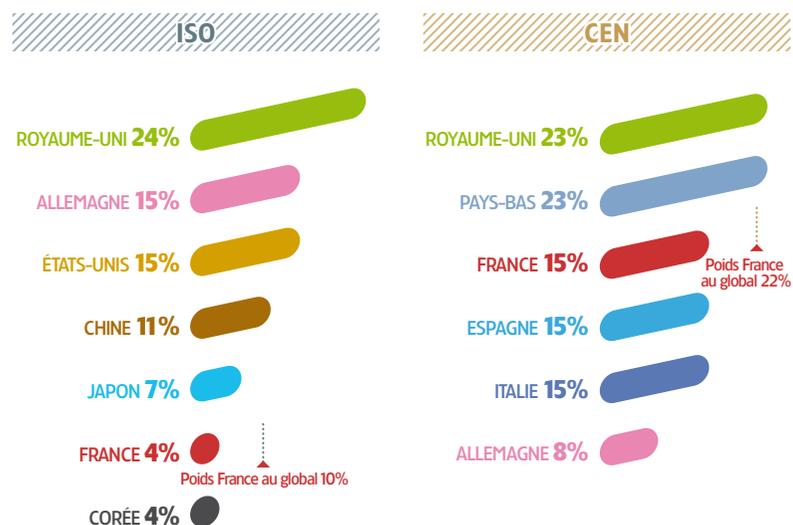
Au niveau international, l'année 2014 a été dominée par la révision en cours des normes ISO 9000 sur le **système de management** de la qualité, qui demeurent un socle de confiance reconnu internationalement entre client et fournisseur. Dans le domaine des normes de systèmes management, on constate la multiplication des initiatives anglo-saxonnes au niveau international, comme la série des ISO 55 000¹ sur la gestion d'actifs ou la création en 2013 du comité de projet sur le management collaboratif des relations d'affaires (ISO/PC 286) proposé par le Royaume Uni. Le Royaume-Uni anime 20% des groupes de travail ISO dans le domaine et les Etats-Unis 19%.

Pour ce qui est du capital immatériel, de nouveaux travaux ont été initiés en 2014 à l'ISO par la Chine qui a obtenu la création d'un nouveau comité technique sur l'**évaluation des marques** (ISO/TC 289), thème sur lequel la Chine a annoncé avoir développé une vingtaine de normes nationales. La montée en puissance de la **Chine** dans les travaux ISO dans le secteur du management et des services se caractérise également au sein du Comité de l'ISO pour la politique en matière de consommation (Copolco). La Chine a notamment demandé la mise en révision du guide ISO/IEC sur l'élaboration des normes de service qui délivrent des recommandations pour répondre aux attentes des consommateurs (Guide ISO/IEC 76). Enfin, la Chine anime également un nouveau groupe de travail permanent au sein du Copolco sur la normalisation des services, créé en 2014.

¹ L'ISO 55001 permet d'optimiser les budgets d'investissement et d'exploitation des organisations afin d'assurer la meilleure adéquation entre disponibilité et rentabilité des équipements sur leur cycle de vie (« asset management »).



Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

Les nouvelles prises de responsabilités par la France dans le domaine du management et des services se concentrent à l'ISO, avec notamment la mise en place de deux nouveaux comités techniques :

- un comité de projet sur les achats responsables (ISO/PC 277), qui devrait publier la norme ISO 20 400 en 2016,
- un comité technique sur le management de l'innovation (ISO/TC 279). La normalisation volontaire accompagne l'innovation en fournissant des outils pour mettre en œuvre les stratégies de mise sur le marché et raccourcir le cycle entre les pionniers et le marché de masse.

La compétitivité des entreprises se joue de plus en plus sur le management des ressources humaines. Aussi a-t-on pu voir émerger un besoin de méthodes, d'outils et d'indicateurs pour le pilotage de leurs activités RH ainsi que pour les politiques de prévention des discriminations, de gestion des talents et de

formation professionnelle tant au niveau français qu'international. La France a ainsi pris l'initiative d'un projet de norme internationale sur la gouvernance des ressources humaines au sein du comité technique sur le management des ressources humaines (ISO/TC 260).

Enfin, dans le secteur des nanotechnologies², l'implication croissante des experts français dans les travaux du comité technique ISO sur les nanotechnologies (ISO/TC 229) s'est notamment traduite par la vice-présidence du groupe « consommateur et dimensions sociétales » (ISO/TC 299/WG 02) et l'animation du groupe de coordination des liaisons (ISO/TC 229/NLCCG).

ISO		
2013	ISO/PC 277	Achats responsables
	ISO/TC 279	Processus d'innovation Interaction, outils et méthodes
	ISO/TC 258 WG 3	Management de projets, programmes et portefeuilles - Vocabulaire
	ISO/TC 260 WG 3	Management des ressources humaines Gouvernance humaine
	ISO/TC 262 WG 2	Normes de gestion des risques de base

² L'activité de normalisation aux niveaux national, européen ou international est aujourd'hui encore très tournée autour des approches terminologiques, de la détection, de la métrologie, et de la caractérisation, des bonnes pratiques de production, de conditionnement, de transport et de sécurité tout au long du cycle de vie des produits. C'est dans ce contexte, que les nanotechnologies ont été rattachées au Comité stratégique « Management et Services ».

Santé et action sociale

Faits marquants

L'essor démographique et le vieillissement de la population provoquent un accroissement et des modifications des besoins dans le domaine de la santé et de l'action sociale reconnus par tous les acteurs du secteur, autorités publiques, consommateurs et entreprises. Les autres grands sujets sont les biotechnologies, l'optique, le bucco-dentaire et les produits cosmétiques.

Les tendances déjà observées en 2014 devraient s'intensifier en 2015 :

- Au niveau européen, l'entrée en vigueur en 2015 des nouveaux règlements de l'Union européenne dans le domaine des **dispositifs médicaux** pourrait avoir un effet sur plus de la moitié des domaines de normalisation français actifs du secteur de la santé et de l'action sociale. Il conviendra notamment de suivre le durcissement des règles de mise sur le marché (tests cliniques ante/post marché). Contribueront-elles au renforcement de la sécurité sanitaire des produits pour les bénéficiaires (évaluation/contrôle) ? Il conviendra également de veiller à suivre l'application des règles sur les dispositifs médicaux à des professions ne les utilisant pas jusqu'à présent, comme dans le domaine de l'esthétique.
- Toujours au niveau européen, le secteur des dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro fait l'objet de normes européennes harmonisées. Le développement des normes pour les « **services de soins de santé** » est à l'ordre du jour sur la base de la directive européenne « soins transfrontaliers » de 2011. AFNOR est impliquée dans l'enceinte européenne de discussion chargée de ce sujet (ABHS - *Advisory Board Healthcare services*). Cela intervient dans un contexte où, du fait de la mobilité accrue des patients et des professionnels en Europe, les besoins en services en santé évoluent sensiblement au niveau européen.
- **L'informatique de santé** reste un enjeu fort pour améliorer le parcours de soins (médicaments virtuels...) et la prévention (objets connectés...). Cela contribuera à répondre aux enjeux des déserts médicaux (télémédecine, téléconsultation...) et à l'essor de la chirurgie ambulatoire.

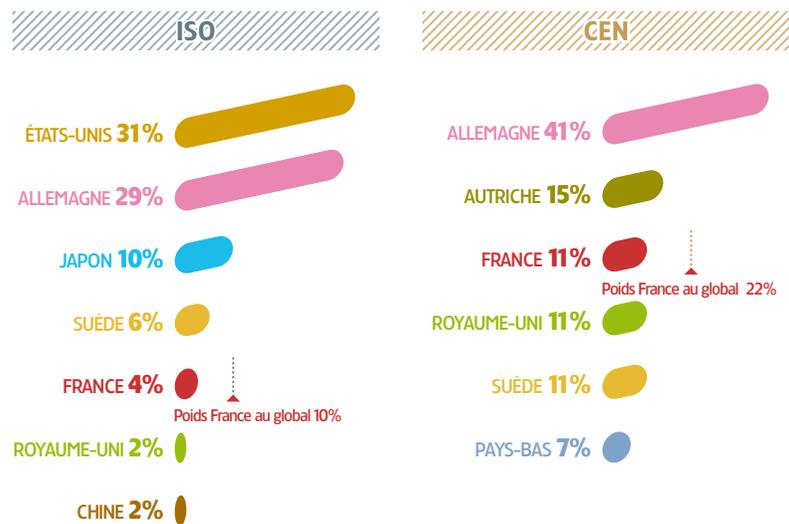
La répartition des responsabilités dans le secteur de la santé et de l'action sociale est stable, les États-Unis et l'Allemagne maintenant leurs positions à l'ISO avec respectivement 31% et 29% des secrétariats des comités et sous-comités ISO ainsi que 34% et 17% des pilotages de groupes de travail ISO. Au niveau européen, l'implication britannique dans les groupes de travail du secteur est à noter, 26% de ceux-ci étant sous responsabilité britannique.

L'année 2014 a notamment été marquée par la mise en place d'un nouveau comité technique au CEN sur les **bonnes pratiques en matière de tatouage** (CEN/PC 435) sous responsabilité allemande. Ce comité de projet a pour mission d'élaborer une norme européenne qui devrait préciser la formation des tatoueurs aux risques allergiques et infectieux, à la stérilisation et à la désinfection des équipements, à l'élimination des déchets, à la mise en œuvre des procédures d'asepsie pour un geste de tatouage. La France a soutenu la création de ce comité et participe aux travaux européens.

Ces dernières années avaient été marquées par la création de plusieurs comités de projet du CEN dans le domaine de la santé et de l'action sociale. La particularité des comités de projet est qu'ils ont vocation à ne développer qu'une seule norme. Le travail de certains de ces comités de projet étant arrivé à leur terme, ils sont dissous. C'est le cas, par exemple, du comité de projet sur les services offerts par les **chiropracteurs** (CEN/PC 394) à secrétariat autrichien.

Au niveau international, le programme de travail du comité de projet ISO sur la **criminalistique** s'est élargi pour devenir un comité technique (ISO/TC 272), comité qui reste sous responsabilité australienne. En octobre 2014 a eu lieu le lancement d'un accord d'atelier international (IWA) sur les **services de santé et de soins dédiés aux âgés** sur proposition britannique. Il y a eu peu de nouvelles propositions de sujets en 2013 et en 2014 – ou bien celles-ci n'ont pas abouti, telle la proposition coréenne en 2013 d'un nouveau comité technique sur les produits médicaux incluant des cellules thérapeutiques et des biomatériaux – et aucune nouvelle responsabilité française.

Répartition des responsabilités TC/SC



Santé et sécurité au travail

Faits marquants

Du fait de l'impulsion des directives européenne de type « Nouvelle Approche », la normalisation européenne volontaire relative aux « machines » et aux « équipements de protection individuelle (EPI) » a connu dans les années 1990 un développement considérable. Selon les principes de la « Nouvelle Approche », ce type de directives européennes prévoit l'harmonisation des règles de mise sur le marché au sein de l'espace économique européen selon une articulation efficace de la réglementation – qui fixe des objectifs de sécurité – et les normes européennes harmonisées – qui proposent des moyens de se conformer à ces exigences réglementaires. La normalisation européenne sur ces sujets a permis d'atteindre un niveau de sécurité appréciable des produits concernés.

Mais du fait de ce dynamisme européen des années 1990, la normalisation internationale sur le sujet était nettement moins développée. L'enjeu de ces dernières années pour les acteurs européens est donc de transférer le contenu de ces normes européennes dans des normes ISO. Cela entraîne nécessairement des ajustements pour aboutir à un consensus international qui ne contreviennent pas aux enjeux européens spécifiques à la Nouvelle Approche. Toutefois chacun y trouve des avantages, la vision européenne est ainsi promue dans les normes internationales et du point de vue des fabricants mondiaux, l'accès au marché européen n'entraîne pas de prendre en compte des normes volontaires européennes distinctes des normes internationales.

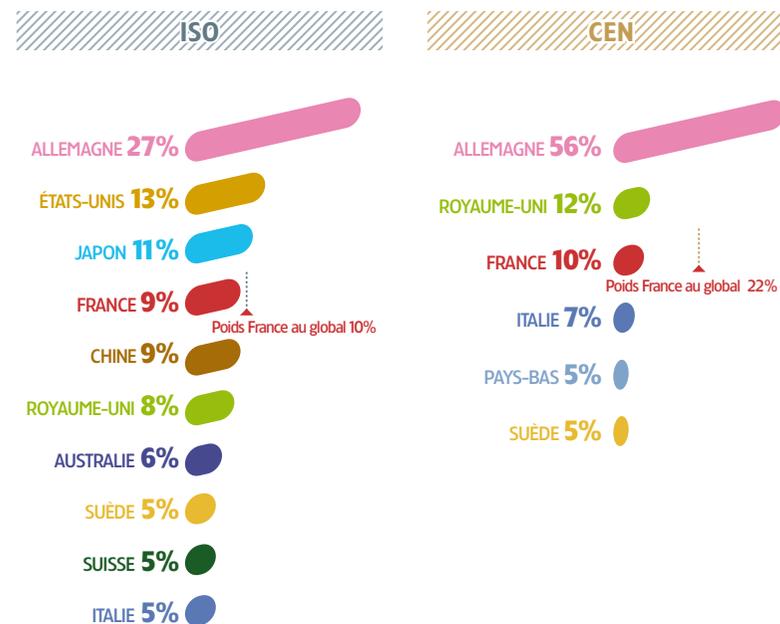
Aussi bien au CEN qu'à l'ISO le nombre des comités techniques concernant la santé et la sécurité au travail est élevé. Pour mieux coordonner ces structures – il y a par exemple, pour les machines, une quarantaine de comités techniques CEN et quatre comités techniques CENELEC – des structures d'échanges ont été mises en place au niveau européen dans le secteur de la sécurité des machines (*Safety of Machinery Sector Network*) et celui des équipements de protection individuelle (Forum sectoriel EPI). Rien de tel n'a encore été mis en place aujourd'hui à l'ISO. Le besoin d'une meilleure coordination des travaux ISO est donc l'une des pistes ressorties des travaux de préparation de la stratégie ISO 2016-2020.

La répartition des responsabilités de comités techniques est stable. L'Allemagne occupe toujours une place prépondérante avec plus du quart des comités et sous-comités techniques à l'ISO et plus de la moitié des comités techniques au CEN. C'est d'ailleurs l'Allemagne qui assure l'animation du *Safety of Machinery*

Sector Network et la responsabilité du nouveau comité technique CEN sur les technologies du spectacle (CEN TC 433), créé à son initiative en 2014. Ce comité technique couvre les équipements, installations techniques et machines utilisées sur scène. L'objectif est de développer des normes pour les théâtres, les halls multifonctionnels, les halls de foire, les studios de cinéma, télévision, ainsi que les salles de concert, d'écoles, les bars, discothèques, scènes en plein air, etc.

À l'ISO, la création en 2014 – à l'initiative de la Chine – d'un comité technique pour les machines pour aliments des animaux (ISO/TC 293) est à noter. Ce nouveau comité technique a pour particularité d'être structuré autour de l'usage de ces machines. Il couvre donc des machines sensiblement différentes, certaines traitant de la préparation, d'autres de l'emballage des aliments pour animaux.

Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

On compte deux nouvelles prises de responsabilité française en 2013 et 2014 dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail :

CEN		
2014	CEN/TC 137 WG 1	Stratégie de surveillance
2013	CEN/TC 276 WG 3	Biosurfactants

Transport et logistique

Faits marquants

Dans un contexte de légère reprise économique, les secteurs du transport et de la logistique connaissent d'importantes évolutions. En œuvre depuis quelques années déjà pour certaines, en cours de maturation pour d'autres, elles entraînent des évolutions des comités techniques ISO dans les secteurs de l'automobile, du ferroviaire et de l'aéronautique.

Ces évolutions de fond ont notamment des effets sur l'organisation interne des comités techniques :

Véhicule décarboné : les travaux normatifs dans ce domaine se concentrent sur le développement de l'interopérabilité des systèmes de recharge en Europe. Des initiatives européennes et internationales relatives au stockage de l'énergie, aux villes intelligentes (smart cities), au réseau électrique intelligent (smart grid), au changement climatique et à la communication entre le véhicule et la borne de recharge sont apparues.

Pour mieux adapter la normalisation internationale à ces enjeux, le secrétariat et la présidence française du comité technique international « Véhicules routiers » (ISO/TC 22), ont préparé une restructuration. Une nouvelle structure, avec un nombre réduit de sous-comités (11 au lieu de 19), a été approuvée par les membres à l'occasion de la réunion plénière du comité qui s'est tenue à Paris au mois de juin 2014 (voir également le focus sur la réorganisation interne d'un comité technique ISO - page 10).

Par ailleurs, la France assure la vice-présidence du groupe de coordination européen « e-Mobilité » chargé de suivre les projets internationaux adoptés par les comités techniques européens concernés.

Ferroviaire : le comité technique ISO sur les applications ferroviaires (ISO/TC 269) est en cours de réaménagement. Les négociations autour de sa future structure et de son futur programme de travail (coordination avec les travaux européens) étaient à l'ordre du jour de la réunion plénière à Paris au mois de décembre 2014. Côté européen, c'est la reprise du groupe de travail sur les rails (CEN/TC 256 SC 1 WG 4), précédemment à animation autrichienne, qui est à noter dans le secteur ferroviaire.

Transport aérien : les évolutions techniques et de marché ont appelé en 2014 à la relance de travaux de normalisation et au lancement de nouveaux travaux au sein du comité technique ISO aéronautique et espace (ISO TC 20). Deux sous-comités à secrétariat russe (SC 6 « Atmosphère type » et SC 8 « Terminologie aéronautique ») ont été réactivés et deux nouveaux sous-comités à secrétariat américain (SC 17 « Infrastructure aéroportuaire » et « SC 16 Aéronefs sans pilote » (drones)) ont été lancés. Enfin, une proposition française d'un nouveau sous-comité « Matériaux » pour les traitements spécifiques aux matériaux utilisés dans l'aéronautique a été initiée. Au niveau européen, un nouveau comité de projet à secrétariat français a été approuvé en décembre 2014. Ce comité développera une norme européenne sur la qualité de l'air dans la cabine des avions.

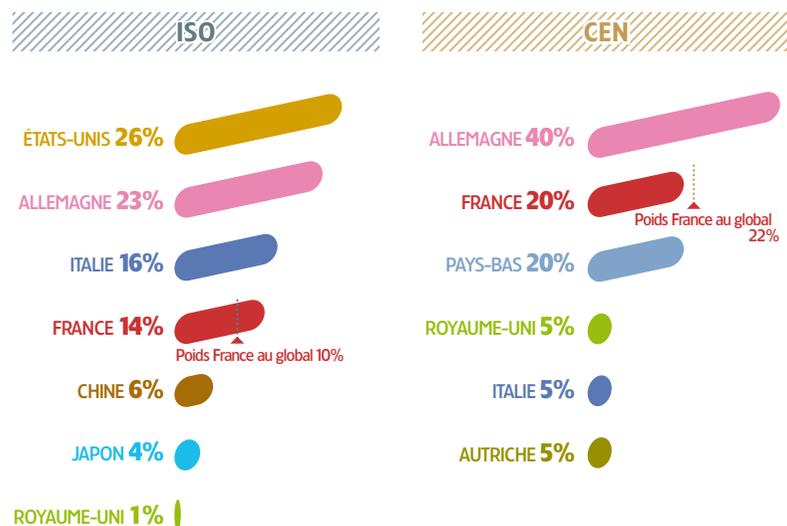
Besoins sociétaux : le lancement de travaux sur les mobilités urbaines, la prise en compte de la problématique du « dernier kilomètre logistique en ville », la question de la ville numérique, les mobilités douces et actives, les enjeux de mobilité liés au vieillissement de la population sont des enjeux actuels et à venir.

Maritime : en lien avec les enjeux environnementaux, il est à noter que dans le domaine maritime, l'activité normative est marquée par le lancement de travaux à l'ISO sur les parcs éoliens offshore. Ceux-ci portent notamment sur les techniques d'installation, d'entretien et de démantèlement de parcs éoliens en mer ainsi que sur l'utilisation des équipements portuaires et maritimes et de logistique spécifique à l'environnement marin. Pour participer à ces travaux, la France est devenue membre P du comité technique ISO sur les navires et la technologie maritime (ISO/TC 8) en 2014.

Logistique : de façon générale, la multi-modalité et l'inter-modalité augmentent le nombre de ruptures de charge dans un transport de fret, aussi bien pour les contenants que les contenus. Par conséquent, dans un contexte d'échanges commerciaux internationaux, une attention certaine doit être portée à l'homogénéisation des normes internationales d'emballage, d'arrimage et de calage et à l'harmonisation des procédures d'homologation des packagings.



Répartition des responsabilités TC/SC



Nouvelles prises de responsabilités par la France

Les nouvelles prises de responsabilités françaises ont principalement porté en 2013 et 2014 sur des structures CEN avec les mises en place de deux nouveaux comités, un sur les compétences douanières, en octobre 2013, et un sur la qualité de l'air dans les cabines, en décembre 2014.

ISO		
2013	ISO/TC 22 SC 5 WG 17	Propreté des composants des circuits de fluide
CEN		
2014	CEN/PC 436	Qualité de l'air dans les cabines d'avion de ligne – Agents chimiques
	CEN/TC 256 SC 1 WG 4	Rails
2013	CEN/TC 432	Compétences douanières
	CEN/TC 256 WG 1	Applications ferroviaires Sûreté du feu
	CEN/TC 278 WG 3	Systèmes de transport intelligents Transport public

Lexique

CCPN	Comité de coordination et de pilotage de la normalisation (français) : il définit les axes stratégiques de la normalisation. Il fixe les périmètres des CoS, les pilote et veille à leur cohérence. Il valide les orientations et priorités définies par chacun d'eux, ainsi que le programme de normes qui en résulte.
IEC	Commission électrotechnique internationale
IEC SMB	Bureau de gestion de la normalisation du SMB
CEN BT	Bureau technique du CEN
CEN	Comité européen de normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
CENELEC BT	Bureau technique du CENELEC
CoS	Comité stratégique (français) : ils assurent la gestion collective des grands programmes de normalisation. Chaque CoS réunit les principaux décideurs du secteur économique concerné et définit les priorités de travail, en anticipant les développements souhaitables.
CWA	Accord d'atelier du comité européen de normalisation
GT	Groupe de travail
ISO TMB	Bureau de gestion technique de l'ISO
ISO	Organisation internationale de normalisation
IWA	Accord d'atelier de l'organisation internationale de normalisation
PC	Comité de projet (Project Committee) ISO, IEC, CEN ou CENELEC
SC	Sous-comité ISO, IEC, CEN ou CENELEC
TC	Comité technique ISO, IEC, CEN ou CENELEC
WG	Working Group (Groupe de travail) ISO, IEC, CEN ou CENELEC

Liste des organismes de normalisation (par ordre alphabétique) en regard du pays

- ABNT – Brésil
- AENOR – Espagne
- AFNOR – France
- ANSI – USA
- ASI – Autriche
- ASRO – Roumanie
- AZSTAND – Azerbaïdjan
- BASMP – Bosnie-Herzégovine
- BDS – Bulgarie
- BELST – Bélarus
- BIS – Inde
- BNSI – Barbade
- BOBS – Botswana
- BPS – Philippines
- BSI – Royaume-Uni
- BSMD – Bahreïn
- BSJ – Jamaïque
- BSN – Indonésie
- BSTI – Bangladesh
- ANOR – Cameroun
- CEA – Argentine
- CEB – BEC – Belgique
- IEC – Italie
- COBEL – Brésil
- CODINORM – Côte-d'Ivoire
- COMELEC – Maroc
- COPANIT – Panama
- COSQC – Irak
- CYS – Chypre
- DGN – Mexique
- DGSM – Oman
- DIN – Allemagne
- DKE – Allemagne
- DPS – Albanie
- DS – Danemark
- DSM – Malaisie
- DSSU – Ukraine
- ELECTROSUISSE – Suisse
- EOS – Égypte
- ESMA – Émirats arabes unis
- FONDONORMA – Venezuela
- FTSQCO – Fidji
- GEOSTM – Georgie
- GOST R – Russie, Fédération de
- GSB – Ghana
- HZN – Croatie
- IANOR – Algérie
- ICONTEC – Colombie
- ILNAS – Luxembourg
- IMANOR – Maroc
- INDECOPI – Pérou
- INEC – République islamique d'Iran
- INEN – Équateur
- INN – Chili
- INNORPI – Tunisie
- INTECO – Costa Rica
- IPQ – Portugal
- IQC – Irak
- IRAM – Argentine
- ISIRI – République islamique d'Iran
- ISME – Monténégro
- ISRM – Ex-République yougoslave de Macédoine
- ISS – Serbie
- IST – Islande
- JISC – Japon
- JISM – Jordanie
- KATS – Corée, République de
- KAZMEMST – Kazakhstan
- KEBS – Kenya
- KOWSMD – Koweït
- LIBNOR – Liban
- LST – Lituanie
- LNCSM – Libyenne, Jamahiriya arabe
- LVS – Lettonie
- MASM – Mongolie
- MCCA – Malte
- MEE – Égypte
- MSB – Maurice
- MSZT – Hongrie
- NBN – Belgique
- NC – Cuba
- NEC – Pays-Bas
- NECSL – Sri Lanka
- NEK – Norvège
- NEN – Pays-bas
- NQIS/ELOT – Grèce
- NSAI – Irlande
- OCC – République démocratique du Congo
- ONN – Cuba
- OVE – Autriche
- PKN – Pologne
- PSQCA – Pakistan
- QS – Qatar
- QSAE – Éthiopie
- SA – Australie
- SABS – Afrique du Sud
- SAC – Chine
- SAQM – Rép. Démocratique Populaire de Corée
- SARM – Arménie
- SASMO – Syrienne, République arabe
- SASO – Arabie saoudite
- SAZ – Zimbabwe
- SCC – Canada
- SEK – Suède
- SESKO – Finlande
- SFS – Finlande
- SII – Israël
- SIS – Suède



afnor
NORMALISATION

11, rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis cedex
Tél. : 01 41 62 80 00 Fax : 01 49 17 90 00 www.afnor.org